



International Organization for Migration (IOM)
Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)
Organización Internacional para las Migraciones (OIM)

C/106/54/Rev.1

Original : anglais
9 janvier 2017

CONSEIL

Cent sixième session

RAPPORT SUR LA

CENT SIXIEME SESSION DU CONSEIL*

Genève
du mardi 24 novembre au vendredi 27 novembre 2015
Rapporteur : M. M. Auajjar (Maroc)

* Le présent rapport a été approuvé par le Conseil à sa 107e session par la résolution n°1338 du 5 décembre 2016.

TABLE DES MATIERES

	Page
Introduction.....	1
Participation.....	1
Ouverture de la session et pouvoirs des représentants et observateurs.....	2
Rapport du Président du Conseil	2
Election du Bureau	3
Adoption de l'ordre du jour.....	3
Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des Etats Membres.....	3
Admission des nouveaux Membres et observateurs	4
a) Demandes d'admission en qualité de Membre	4
b) Demandes de représentation en qualité d'observateur	5
Rapport du Directeur général	5
Projet de rapport sur la cent cinquième session du Conseil.....	5
Rapport sur les questions examinées aux seizième et dix-septième sessions du Comité permanent des programmes et des finances	6
a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2015	6
b) Rapport d'étape sur le plan de renforcement budgétaire 2014-2016 pour la structure de base	6
c) Programme et Budget pour 2016	6
d) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les Etats à l'Organisation	7
e) Rapport sur le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM	7
f) Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM	8
g) Autres points examinés aux seizième et dix-septième sessions du Comité permanent des programmes et des finances	9
h) Rapport sur les seizième et dix-septième sessions du Comité permanent des programmes et des finances	12
Allocution principale	12
Edition 2016 de la revue <i>Migration Initiatives</i>	13

TABLE DES MATIERES (suite)

	Page
Table ronde : Aide humanitaire internationale en 2015 et rôle de l'OIM	13
Nomination d'un vérificateur externe des comptes	19
Table ronde : Objectifs de développement durable et Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM	21
Table ronde : Migration, mobilité humaine et santé mondiale : un enjeu diplomatique et de partenariats intersectoriels	25
Voix de migrants	31
Débat général	35
Dates et lieux des prochaines sessions.....	38
Clôture de la session	38

PROJET DE RAPPORT SUR LA CENT SIXIEME SESSION DU CONSEIL

Introduction

1. Conformément à la résolution n° 1292 du 28 novembre 2014, le Conseil s'est réuni pour sa 106^e session le mardi 24 novembre 2015 dans la nouvelle salle de conférence de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, à Genève. Il a tenu huit séances.

Participation¹

2. Les Etats Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Congo	Irlande	Nigéria	Sao Tomé-et-Principe ²
Afrique du Sud	Costa Rica	Islande	Norvège	Sénégal
Albanie	Côte d'Ivoire	Israël	Ouganda	Serbie
Algérie	Croatie	Italie	Pakistan	Sierra Leone
Allemagne	Danemark	Jamaïque	Panama	Slovaquie
Angola	Djibouti	Japon	Paraguay	Slovénie
Argentine	Equateur	Jordanie	Pays-Bas	Soudan
Arménie	Egypte	Kazakhstan	Pérou	Soudan du Sud
Australie	El Salvador	Kenya	Philippines	Sri Lanka
Autriche	Erythrée ²	Kiribati ²	Pologne	Suède
Azerbaïdjan	Espagne	Kirghizistan	Portugal	Suisse
Bahamas	Estonie	Lettonie	République de Corée	Swaziland
Bangladesh	Etats-Unis d'Amérique	Lesotho	République de Moldova	Tadjikistan
Bélarus	Ethiopie	Libéria	République centrafricaine	Tchad
Belgique	Ex-République yougoslave de Macédoine	Libye	République démocratique du Congo	Thaïlande
Bénin	Fidji	Lituanie	République dominicaine	Togo
Bolivie (Etat plurinational de)	Finlande	Luxembourg	République tchèque	Trinité-et-Tobago
Bosnie-Herzégovine	France	Madagascar	Roumanie	Tunisie
Botswana	Gabon	Maldives	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Turkménistan
Brésil	Géorgie	Mali	Rwanda	Turquie
Bulgarie	Ghana	Malte	Saint-Siège	Ukraine
Burkina Faso	Grèce	Maroc		Uruguay
Burundi	Guatemala	Maurice		Venezuela (République bolivarienne du)
Cabo Verde	Guinée	Mexique		Viet Nam
Cambodge	Haïti	Mongolie		Yémen
Cameroun	Honduras	Monténégro		Zambie
Canada	Hongrie	Mozambique		Zimbabwe
Chili	Inde	Myanmar		
Chypre	Iran (République islamique d')	Namibie		
Colombie		Népal		
		Nouvelle-Zélande		
		Nicaragua		
		Niger		

3. Le Bhoutan, la Chine, Cuba, l'Indonésie, le Qatar, la Fédération de Russie, Saint-Marin et l'Arabie saoudite étaient représentés par des observateurs.

¹ Voir la liste des participants (C/106/47/Rev.1).

² Voir le paragraphe 21.

4. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du Travail, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), les Nations Unies, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, la Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle étaient représentés par des observateurs.

5. L'Union africaine, l'Union européenne, la Commission de l'océan Indien, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Ligue des Etats arabes, l'Union du fleuve Mano, l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Organisation de la coopération islamique, le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée et l'Ordre souverain de Malte étaient représentés par des observateurs, de même que les organisations internationales non gouvernementales (ONG) suivantes : Africa Humanitarian Action, CARE International, Caritas Internationalis, Child Helpline International, le Conseil danois pour les réfugiés, l'Observatoire des situations de déplacement interne, la Commission internationale catholique pour les migrations, l'Institut international de droit humanitaire, l'Organisation internationale islamique de secours, INTERSOS, le Service Jésuite des Réfugiés, la Fédération luthérienne mondiale, Migrant Help, le Refugee Education Trust, Save the Children, Scalabrini International Migration Network, la Fédération internationale Terre des Hommes et World Vision International.

Ouverture de la session et pouvoirs des représentants et observateurs

6. Le Président sortant, M. Sammie Eddico (Ghana), a ouvert la session le mardi 24 novembre 2015 à 10 h 25.

7. Le Conseil a noté que le Directeur général avait examiné les pouvoirs des représentants des Etats Membres énumérés au paragraphe 2 et les avait trouvés en bonne et due forme, et qu'il avait été informé des noms des observateurs pour les Etats non Membres, les organisations internationales gouvernementales et les ONG énumérés aux paragraphes 3 à 5.

Rapport du Président du Conseil

8. Le Président sortant a rendu compte des activités qu'il avait menées pendant son mandat ; celui-ci avait été marqué par une crise des réfugiés et des migrants d'une ampleur sans précédent depuis la Deuxième Guerre mondiale, provoquant une tragédie humaine épouvantable. Les efforts visant à encourager les pays de transit et de destination à ne pas fermer leurs frontières face aux flux de migrants et de réfugiés avaient été compromis par les informations rapportées par les médias, selon lesquelles l'un des auteurs présumés des attentats récemment commis à Paris était syrien.

9. Il avait activement contribué aux discussions visant à faciliter la mobilité humaine sur le continent africain afin d'élargir les possibilités de migration régulière et de brider

l'émigration des jeunes en direction d'autres continents et, ce faisant, de réduire la demande de services de traite. Il a instamment recommandé de continuer à s'attaquer aux facteurs de la migration irrégulière.

10. Ses visites sur le terrain lui avaient donné l'occasion de rencontrer le personnel opérationnel, extrêmement engagé et talentueux, de l'Organisation, qui travaillait sans relâche dans des environnements difficiles et dangereux. Elles lui avaient aussi permis de constater les difficultés quotidiennes rencontrées par les migrants, ainsi que les mesures expertes prises par l'OIM pour faciliter les flux migratoires planétaires. Il a engagé les Etats Membres à garder le processus de renforcement budgétaire à l'étude, afin de continuer à renforcer les ressources et les structures essentielles de l'Organisation.

11. Il était ravi d'annoncer que quelques pays qui octroyaient à l'OIM des privilèges et immunités limités ou n'en accordaient aucun avaient répondu favorablement à ses courriers, si bien que le nombre de pays octroyant à l'Organisation l'ensemble des privilèges et immunités avait augmenté. Il a instamment recommandé de continuer à mobiliser les Etats Membres à cet égard.

12. Le Directeur général a remercié le Président pour sa présidence active et fructueuse et pour le temps consacré à la visite d'un certain nombre de représentations de l'OIM sur le terrain au cours d'une année qui avait été tumultueuse. Il a exprimé sa gratitude pour les initiatives que le Président avait prises, et notamment pour ses efforts visant à améliorer la mobilité intra-africaine, afin que les Africains puissent circuler librement d'un pays à l'autre pour y trouver de meilleures perspectives et ne plus être obligés d'entreprendre des voyages périlleux sur des mers agitées ou à travers des déserts au terrain accidenté.

Election du Bureau

13. Le Conseil a élu les membres du Bureau suivants :

Président :	M. Bertrand de Crombrughe (Belgique)
Premier Vice-Président :	M. John Paton Quinn (Australie)
Second Vice-Président :	Mme Marta Maurás (Chili)
Rapporteur :	M. Mohamed Auajjar (Maroc)

Adoption de l'ordre du jour

14. Le Conseil a adopté l'ordre du jour reproduit dans le document C/106/1/Rev.2³.

Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des Etats Membres

15. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a dit que celui-ci avait été informé, à ses seizième et dix-septième sessions, des contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget ainsi que du droit de vote des Etats Membres. Il avait pris note de ces informations à chacune de ces sessions, et avait vivement engagé les

³ Sauf indication contraire, les documents et les présentations audiovisuelles sont tous affichés sur le site Web de l'OIM, à l'adresse www.iom.int.

Etats Membres en arriéré de paiement à tout mettre en œuvre pour régler leurs contributions dans les meilleurs délais. Plus particulièrement, il avait engagé ceux qui étaient débiteurs de leurs contributions depuis deux années consécutives ou plus à les régler intégralement ou à conclure un échéancier de paiement auquel ils se conformeraient pleinement.

16. L'Administration, se référant au document intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des Etats Membres (au 31 octobre 2015) (C/106/5/Rev.2), a dit que le total des contributions assignées restant dues pour 2014 et les années antérieures s'élevait à 2 795 098 francs suisses, dont 700 917 francs suisses correspondaient au solde des échéanciers de paiement. Le montant total restant dû était supérieur à celui constaté à la même date l'année précédente (2 005 143 francs suisses), même après avoir tenu compte de la reprise provisoire concernant le Brésil, décrite au paragraphe 2 de ce document.

17. Au 31 octobre 2015, seize Etats Membres avaient perdu leur droit de vote parce que le montant de leurs arriérés était égal ou supérieur à la somme des contributions dues par eux pour les deux années précédentes.

18. Depuis la publication du document C/106/5/Rev.2, des contributions avaient été versées par Nauru et la Sierra Leone, dont le droit de vote avait été, de ce fait, rétabli. Il restait donc quatorze Etats Membres privés de leur droit de vote. Par ailleurs, des paiements avaient été reçus des Etats Membres en règle suivants : du Kenya, Royaume-Uni et l'Uruguay.

19. Le Directeur général a rappelé aux Etats Membres qu'ils avaient la possibilité de conclure des échéanciers de paiement sur 5, 10 ou 15 ans, et que les versements pouvaient être effectués en monnaie locale. De plus, une fois qu'ils étaient à jour dans le versement de leurs contributions restant dues après avoir conclu un échéancier de paiement et que leur situation financière était saine, les Etats Membres remplissant les conditions requises avaient la possibilité de demander un financement de leurs projets à hauteur de 200 000 dollars E.-U. au titre de la deuxième ligne de crédit du Fonds de l'OIM pour le développement.

20. Le Conseil a pris note du document C/106/5/Rev.2 ainsi que des informations additionnelles communiquées par l'Administration.

Admission des nouveaux Membres et observateurs

a) Demandes d'admission en qualité de Membre

21. Le Conseil a adopté par acclamation les résolutions n^{os} 1293, 1294, 1295, 1296 et 1297 du 24 novembre 2015 admettant, respectivement, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, Saint-Kitts-et-Nevis, la République de Kiribati, l'Etat d'Erythrée et Sainte-Lucie en tant que Membres de l'Organisation.

22. Le Président de Kiribati a remercié les Etats Membres d'avoir appuyé la demande d'admission de son pays en tant que Membre de l'Organisation. Kiribati était fortement touchée par le changement climatique et connaissait un niveau d'émigration élevé. L'expertise et l'appui de l'OIM seraient essentiels pour faire face à ces difficultés. Kiribati se réjouissait à la perspective de renforcer sa coopération avec l'Organisation.

23. Le représentant de Sao Tomé-et-Principe a remercié les Etats Membres d'avoir appuyé la demande d'admission de son pays en tant que Membre de l'Organisation. Sao Tomé-et-Principe demeurerait déterminée à trouver des solutions globales aux questions de migration et demanderait à l'OIM de l'aider à s'attaquer aux difficultés actuelles qu'elle affrontait pour faire face aux flux migratoires sur son territoire.

24. Le représentant de l'Erythrée a remercié les Etats Membres d'avoir appuyé la demande d'admission de son pays en tant que Membre de l'Organisation. L'Erythrée enregistrait depuis quelques années une augmentation de la migration irrégulière et de la traite d'êtres humains. Elle aurait besoin de l'aide de l'OIM pour s'attaquer à ces phénomènes.

25. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux nouveaux Etats Membres, dont deux étaient des pays des Caraïbes, deux d'Afrique et un du Pacifique, si bien que les régions Afrique, Caraïbes et Pacifique étaient bien représentées au sein de l'OIM.

b) Demandes de représentation en qualité d'observateur

26. Le Conseil était saisi des demandes de représentation en qualité d'observateur soumises par le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, la Commission de l'océan Indien, le Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes, l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée, Child Helpline International, l'Union du fleuve Mano, l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales, l'Association des Etats de la Caraïbe, et le Refugee Studies Centre de l'Université d'Oxford.

27. Ces neuf organisations ont obtenu le statut d'observateur aux réunions du Conseil, conformément aux résolutions n^{os} 1298 à 1306 du 24 novembre 2015.

28. Six de ces organisations, par la voix de leur représentant respectif, ont remercié le Conseil d'avoir accepté leur demande de représentation en qualité d'observateur, et se sont engagées à renforcer leur coopération avec l'OIM. Chacune d'elles s'intéressait particulièrement à des aspects essentiels de l'action menée par l'Organisation, si bien que le statut d'observateur apporterait des avantages réciproques. Un grand nombre d'entre elles collaborait avec l'OIM depuis plusieurs années déjà dans le cadre de partenariats informels. Une officialisation de ces relations renforcerait cette collaboration.

29. Le Directeur général a souhaité la bienvenue aux nouveaux observateurs, dont la présence enrichirait et élargirait les débats sur la migration au sein du Conseil. Les partenariats avec d'autres associations et organismes demeuraient une priorité absolue de l'Organisation.

Rapport du Directeur général

30. Le Directeur général a complété son rapport au Conseil (C/106/48) à l'aide d'un diaporama.

Projet de rapport sur la cent cinquième session du Conseil

31. Le Conseil a adopté la résolution n^o 1307 du 24 novembre 2015 approuvant le rapport sur sa cent cinquième session (C/105/49).

Rapport sur les questions examinées aux seizième et dix-septième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

a) Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2015

32. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que la partie administrative du budget était restée inchangée à 42 629 935 francs suisses, et que l'Organisation comptait au total 157 Etats Membres. La partie opérationnelle du budget avait augmenté, passant de 1,206 milliard de dollars E.-U. à 1,551 milliard de dollars E.-U. en raison des fonds additionnels reçus pour des projets en cours et des nouvelles activités lancées depuis l'approbation de la Révision du Programme et Budget pour 2015 (S/16/6). Le niveau des revenus de soutien opérationnel avait été maintenu à 66,2 millions de dollars E.-U.. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note du document intitulé Réactualisation succincte du Programme et Budget pour 2015 (C/106/17).

33. Le Conseil a pris note du document C/106/17.

b) Rapport d'étape sur le plan de renforcement budgétaire 2014-2016 pour la structure de base

34. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que celui-ci avait été saisi du troisième rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de renforcement budgétaire pour 2014-2016, que le Conseil avait approuvé en 2013 pour tenter de résoudre la question de la structure de base sollicitée à l'extrême. L'Administration avait signalé que la mise en œuvre de ce plan avait bien avancé. L'Organisation avait utilisé au mieux les ressources additionnelles que le plan avait dégagées pour renforcer les capacités de fonctions et d'unités sollicitées à l'excès. En outre, dans un souci de maîtrise des coûts, elle avait renforcé les centres administratifs de Manille et de Panama et pris d'autres mesures. Outre la présentation de rapports d'étape périodiques, l'Administration organiserait en 2016 une réunion à l'intention des Etats Membres pour les informer des principaux résultats obtenus. Un rapport final paraîtrait en 2017, une fois la mise en œuvre du plan achevée.

35. Tout en prenant acte des grands progrès accomplis, certains Etats Membres avaient demandé des précisions, par exemple sur les mesures de maîtrise des coûts et les autres mesures prises dans des domaines tels que la sécurité du personnel ou le perfectionnement et la formation du personnel. L'Administration avait donné un aperçu des résultats obtenus dans ces domaines et avait indiqué qu'elle fournirait de plus amples informations dans le rapport d'étape suivant. Le Comité permanent avait noté que près d'un quart du portefeuille de projets avait été converti au taux accru de 7 % de la commission pour frais généraux. Il avait pris note du document intitulé Financement de la structure de base : Plan de renforcement budgétaire 2014-2016 – Rapport d'étape (S/17/9).

36. Le Conseil a pris note du document S/17/9.

c) Programme et Budget pour 2016

37. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que la partie administrative du budget qui avait été présentée s'élevait à 44 164 770 francs suisses, soit une augmentation de 12 % par rapport à 2013, conformément au plan triennal de renforcement budgétaire et compte tenu des contributions des nouveaux Etats Membres. La partie opérationnelle du budget avait été estimée à 820,3 millions de dollars E.-U., soit un montant comparable au budget de l'année précédente à la même période. Cette somme ferait l'objet d'une réactualisation à mesure que

de nouvelles contributions seraient reçues. Les revenus de soutien opérationnel étaient projetés à 74,4 millions de dollars E.-U.. L'Administration avait répondu à des questions concernant la couverture géographique de ses projets et le budget pour 2017, et avait fait observer que le plan de renforcement budgétaire s'achevait en 2016 ne prévoyait donc pas d'augmentations des contributions assignées par la suite.

38. Le Comité permanent avait pris note du Programme et Budget pour 2016, tel qu'il était reproduit dans le document C/106/7, et avait recommandé que le Conseil approuve les parties administrative et opérationnelle du budget s'élevant, respectivement, à 44 164 770 francs suisses et à 820,3 millions de dollars E.-U..

39. Le Conseil a adopté la résolution n° 1308 du 24 novembre 2015 relative au Programme et Budget pour 2016.

d) Rapport sur les privilèges et immunités octroyés par les Etats à l'Organisation

40. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que celui-ci avait examiné le Deuxième rapport annuel du Directeur général sur l'amélioration des privilèges et immunités octroyés par les Etats à l'Organisation (S/17/11). L'Administration avait fait savoir que cinq nouveaux accords répondant aux critères énoncés dans la résolution du Conseil n° 1266 du 26 novembre 2013 étaient entrés en vigueur, et que les pourparlers avec les Etats sur cette question seraient intensifiés car il restait des progrès à faire. Seulement 87 Etats Membres sur 157 avaient conclu avec l'Organisation un accord obéissant aux critères requis, et aucun des dix Etats observateurs et treize autres lieux où l'OIM menait des activités n'étaient liés par un tel accord. Des négociations étaient en cours avec dix Etats avec lesquels soit l'accord existant ne répondait pas pleinement aux critères énoncés dans la résolution, soit aucun accord n'avait été conclu.

41. Le Comité permanent avait pris note du rapport du Directeur général et avait recommandé que le Conseil reste saisi de cette question et qu'il réitère l'appel lancé aux Etats Membres pour qu'ils accordent à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies.

42. Le Conseil a pris note du document S/17/11, a souscrit aux recommandations formulées par le Comité permanent, et a engagé les Etats Membres à accorder à l'Organisation des privilèges et immunités fondamentalement analogues à ceux octroyés aux institutions spécialisées des Nations Unies.

e) Rapport sur le Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM

43. Le Rapporteur du Comité permanent a informé le Conseil que le Président du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM avait mis le Comité permanent au courant des progrès accomplis par le Groupe de travail. A la dix-septième session, le Président du Groupe de travail avait présenté le projet de résolution du Conseil sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies (C/106/L/23), et avait attiré l'attention sur les trois aspects principaux sur lesquels les Membres étaient d'accord : l'importance attachée à l'efficacité, à la réactivité, au rapport coût-efficacité et à l'indépendance de l'Organisation ; l'utilité de son travail sur le terrain et de son expérience concrète ; et la nécessité, pour l'OIM, d'articuler son action avec le programme des Nations Unies à la faveur de relations productives et tournées vers l'avenir entre les deux

organisations, qui pâtissaient des changements apportés dans des instructions publiées par les Nations Unies.

44. Le Comité permanent avait pris note des rapports présentés par le Président du Groupe de travail et avait recommandé que le Conseil adopte le projet de résolution sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies.

45. De nombreux Etats Membres ont remercié le Président du Groupe de travail et le Directeur général pour leurs efforts et se sont déclarés satisfaits du projet de résolution, qui ouvrait la voie à des pourparlers officiels entre le Directeur général et des hauts fonctionnaires des Nations Unies et qui devrait déboucher sur une solution durable permettant de préserver l'expertise et l'expérience de l'OIM en matière de gestion des migrations. Les Etats Membres appréciaient la capacité de l'OIM à établir un consensus, à trouver des solutions adaptables et à aider les Etats à gérer les migrations dans le respect de la souveraineté nationale et des cadres juridiques et politiques nationaux. Des inquiétudes ont été exprimées concernant les instructions publiées par le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies qui, manifestement, ne tenaient aucun compte de l'utilité de l'OIM pour atteindre la cible 10.7 des objectifs de développement durable. De nombreux orateurs ont réaffirmé l'importance de préserver l'indépendance, l'efficacité, la souplesse et le bon rapport coût-efficacité de l'Organisation.

46. Le Directeur général, remerciant les Membres pour la confiance qu'ils lui témoignaient et pour le soutien apporté au Groupe de travail sur une question aussi importante, a dit qu'il avait dûment pris note des inquiétudes exprimées, qu'il partageait dans une large mesure. Il était déterminé à fournir régulièrement des informations sur ses discussions avec les Nations Unies, et notamment sur le coût potentiel et les conséquences juridiques de toute modification apportée aux relations actuelles entre les deux organisations, et à faire en sorte de préserver les qualités de souplesse, d'indépendance, de réactivité, de rapport coût-efficacité et d'efficacité de l'OIM en sa qualité d'organisation chargée des questions de migration au service des migrants et des Etats Membres. Lui aussi était préoccupé de voir que l'OIM continuait d'être exclue de nombreuses activités se rapportant à la migration, et se demandait comment faire en sorte que l'Organisation joue un rôle dans l'examen et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il s'emploierait également à régler les difficultés auxquelles se heurtait l'OIM en ce qui concernait sa participation aux équipes de pays des Nations Unies, son accès aux fonds d'affectation spéciale multidonateurs, et sa contribution aux grandes réunions dans lesquelles elle avait, ou devrait avoir, son mot à dire.

47. Le Conseil a adopté la résolution n° 1309 du 24 novembre 2015 sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies.

f) Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM

48. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que celui-ci avait examiné le document intitulé Cadre de gouvernance des migrations – Eléments essentiels pour faciliter des migrations et une mobilité humaine ordonnées, sûres, régulières et responsables par des politiques de migration planifiées et bien gérées (C/106/40), qui avait été mis à jour pour tenir compte du résultat des discussions menées à la seizième session du Comité permanent ainsi que de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

49. Le Comité permanent avait pris note du document et avait recommandé qu'il soit soumis au Conseil pour adoption, conjointement avec le projet de résolution.

50. Le Directeur général a appelé l'attention sur une modification devant être apportée au projet de résolution : dans le cinquième paragraphe du préambule, « confirmant » serait remplacé par « conscient de », car l'Organisation n'était pas habilitée à confirmer la souveraineté et l'intégrité territoriale des Etats.

51. Un participant, accueillant avec satisfaction le Cadre de gouvernance, a proposé de remplacer, dans le sixième paragraphe du préambule du projet de résolution, l'expression « droit international de la migration » par « les principes du droit international applicables à la migration ».

52. Le Conseil a adopté la résolution n° 1310 du 24 novembre 2015 sur le Cadre de gouvernance des migrations, telle que modifiée.

g) Autres points examinés aux seizième et dix-septième sessions du Comité permanent des programmes et des finances

53. Le Rapporteur du Comité permanent a rendu compte d'un certain nombre d'autres points examinés par le Comité à sa seizième et à sa dix-septième session.

i) Résolutions et décisions de la seizième session du Comité permanent des programmes et des finances

54. En application de la résolution du Conseil n° 1292 du 28 novembre 2014, le Comité permanent avait, à sa seizième session, adopté le 2 juillet 2015 les résolutions suivantes : la résolution n° 4 prenant note du Rapport du Directeur général sur les travaux de l'Organisation pour l'année 2014 ; la résolution n° 5 approuvant le Rapport financier de l'exercice clôturé le 31 décembre 2014 ; et la résolution n° 6 approuvant la Révision du Programme et Budget pour 2015.

55. Conformément à cette même résolution du Conseil, le Comité permanent avait approuvé le barème des quotes-parts pour 2016 à sa seizième session.

ii) Echange de vues sur les thèmes proposés par les Membres

56. Aux deux sessions du Comité permanent, l'Administration avait présenté des documents sur les thèmes de discussion ci-après, choisis par les Etats Membres :

- Migration, environnement et changement climatique
- Réinstallation et gestion des mouvements
- Gestion des migrations et réintégration
- Associer les secours, le redressement et le développement dans le contexte de la mobilité et du renforcement de la résilience

57. Le Comité permanent avait pris note de ces documents, ainsi que des observations faites par les Etats Membres au cours de la discussion qui avait suivi.

iii) Documents d'information

58. A la dix-septième session du Comité permanent, l'Administration avait présenté les documents d'information suivants :

- Politique humanitaire de l'OIM – Principes relatifs à l'action humanitaire (C/106/CRP/20 – en anglais seulement)
- Stratégie de partenariats de l'OIM avec le secteur privé pour 2016-2020 (C/106/INF/16)
- Politique de l'OIM relative à la protection (C/106/INF/9)
- Politique de l'OIM relative à l'égalité entre les sexes 2015-2019 (C/106/INF/8)
- La santé des migrants dans l'intérêt de tous – Faire avancer un programme demeuré inachevé (C/106/INF/15)

59. Le Comité permanent avait recommandé que le Conseil prenne note des documents C/106/CRP/20 et C/106/INF/16, ainsi que des observations faites à leur sujet par les Etats Membres. Concernant la Politique de l'OIM relative à la protection, le Comité permanent avait recommandé que l'Administration précise un certain nombre d'observations faites par les Etats Membres et, si nécessaire, qu'elle révise le document avant de le soumettre au Conseil pour qu'il en prenne note. Pour ce qui était de la Politique de l'OIM relative à l'égalité entre les sexes, un Etat Membre avait formulé une réserve d'ordre terminologique. En ce qui concernait le document C/106/INF/15, le Comité permanent avait recommandé que le Conseil en prenne note, et avait demandé à l'Administration de tenir le Conseil informé de la création d'une plateforme de discussions d'orientation, de partage d'expériences et de consultation avec les Etats Membres et les partenaires intéressés, consacrée à la santé des migrants.

60. Le Directeur général a dit que l'Administration continuait à travailler avec les Etats Membres à la clarification de leurs observations sur la Politique de l'OIM relative à la protection, et a suggéré que le Conseil en reporte l'examen jusqu'à ce que le document soit finalisé. Dans la version révisée de la Politique de l'OIM relative à l'égalité entre les sexes dont le Conseil était saisi (C/106/INF/8/Rev.1), la formulation avait été changée dans certaines sections conformément à la réserve émise par un Etat Membre. Ce texte demeurait néanmoins orienté vers l'avenir et constituait un solide mécanisme d'obligation redditionnelle, contribuant ainsi à l'égalité entre les sexes pour tous les migrants.

61. En ce qui concernait le document intitulé La santé des migrants dans l'intérêt de tous – Faire avancer un programme demeuré inachevé, le Directeur général a dit que l'OIM œuvrait en étroite concertation avec, entre autres, l'OMS, dont elle reconnaissait le rôle moteur dans le domaine de la santé, et avec les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies afin de garantir une valeur ajoutée pour ses bénéficiaires. Ce document d'information avait été modifié pour tenir compte de ce point et avait été republié sous la cote C/106/INF/15/Rev.1.

62. De nombreux Etats Membres ont remercié l'OIM d'avoir donné un coup de projecteur sur les questions de santé dans le contexte migratoire et se sont félicités de l'élargissement de son champ d'action en la matière. Ils ont estimé que l'Organisation devrait développer des politiques de santé attentives aux migrants, renforcer les services sanitaires pour en permettre un accès équitable aux migrants, promouvoir un meilleur partage

d'informations sur les pratiques exemplaires suivies dans les trois principaux domaines programmatiques (évaluations sanitaires dans le contexte migratoire et assistance sanitaire durant le voyage ; promotion de la santé et assistance sanitaire aux migrants ; et assistance sanitaire aux populations migrantes vivant une situation de crise) ainsi que sur les questions transversales, développer les capacités des fournisseurs de services sanitaires et des professionnels de la santé – notamment sous l'angle de la sensibilité aux sexospécificités et aux différences culturelles – et encourager des interventions sanitaires de qualité et menées en temps voulu, ciblées sur les populations migrantes. Ils se sont déclarés satisfaits du partenariat existant entre l'OIM et l'OMS sur les questions de santé dans le contexte migratoire, et ont estimé que si les situations nationales devaient être prises en considération, elles ne devaient toutefois pas entraver la consolidation des systèmes de santé. L'OIM devrait continuer d'aider les Etats Membres à répondre aux préoccupations de santé dans le contexte migratoire par un renforcement des capacités, une assistance technique, des mesures de sensibilisation, des recherches et la diffusion d'informations. La santé était un droit de l'homme fondamental et une composante essentielle du développement durable. A cet égard, l'OIM était particulièrement bien placée pour offrir une plateforme multisectorielle, structurée et souple, de discussions d'orientation, de collaboration, de partage, de consultation et de mobilisation de ressources renforcée sur les questions de migration et de santé.

63. Une représentation a laissé entendre que la communauté internationale devrait investir davantage de ressources dans les soins de santé dispensés aux migrants dans les situations de crise, notamment à ceux qui nécessitaient une protection internationale et qui étaient confrontés à des besoins accrus dans la région méditerranéenne, au Moyen-Orient, en Afrique du Nord, ainsi qu'en Europe centrale et orientale. L'OIM, pour sa part, devrait intensifier sa concertation sur la santé des migrants avec les institutions pertinentes des Nations Unies, afin de tirer profit de leur expérience, de créer des synergies et d'éviter les chevauchements d'activité.

iv) Autres rapports et informations

64. Le Rapporteur du Comité permanent a dit que celui-ci avait également, à ses sessions de 2015, examiné les rapports et informations ci-après et en avait pris note :

- Déclaration et rapport du Vérificateur externe des comptes pour l'exercice 2014
- Informations actualisées sur la gestion des ressources humaines
- Rapport sur la mise en œuvre des recommandations du Vérificateur externe des comptes
- Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit et de surveillance de l'OIM
- Rapport sur les réponses de l'OIM aux crises migratoires
- Rapports concernant le Fonds de l'OIM pour le développement
- Etat de financement des initiatives d'envergure mondiale de l'OIM

65. A sa dix-septième session, le Comité permanent avait aussi été saisi du Rapport annuel du Bureau de l'Inspecteur général. Ce document avait été modifié et republié sous la cote S/17/15 après les délibérations du Comité permanent.

v) Déclaration d'un représentant du Comité de l'Association du personnel

66. A sa dix-septième session, le Comité permanent avait entendu la déclaration d'un représentant du Comité de l'Association du personnel. Il en avait pris note, ainsi que des remarques faites par le Directeur général et les Etats Membres.

67. Le Conseil a pris note des documents d'information C/106/CRP/20, C/106/INF/16, C/106/INF/8/Rev.1 et C/106/INF/15/Rev.1, et a décidé d'attendre la finalisation du document C/106/INF/9 pour l'examiner. Il a pris note des autres rapports et informations dont le Comité permanent avait pris connaissance à ses sessions de 2015, ainsi que des décisions prises par celui-ci.

h) Rapports sur la seizième session et la dix-septième session du Comité permanent des programmes et des finances

68. Le Conseil a adopté la résolution n° 1311 du 24 novembre 2015 par laquelle il a approuvé les rapports sur les seizième et dix-septième sessions du Comité permanent des programmes et des finances.

Allocution principale : Anote Tong, Président de Kiribati

69. M. Tong a dit que, si son pays s'était trouvé relativement à l'écart des événements qui s'étaient produits dans le reste du monde pendant une grande partie de son développement récent, son existence même se trouvait aujourd'hui menacée par les effets négatifs du changement climatique : les marées extrêmement hautes et les fortes tempêtes auxquelles il était exposé endommageaient les maisons, le littoral, les cultures vivrières et les réserves d'eau potable. Le risque réel que les îles qui constituaient le pays ne soient plus, à l'avenir, capables d'assurer la subsistance de la population, à son niveau actuel, voire d'y permettre la vie dans les conditions présentes avait amené le Gouvernement à adopter une stratégie d'adaptation visant à garantir que le pays reste au-dessus du niveau toujours plus élevé de la mer et qu'il puisse subsister malgré des conditions météorologiques plus extrêmes. Il était toutefois peu probable que les ressources nécessaires pour maintenir sur son territoire la population actuelle puissent être réunies sous peu, si bien qu'une réimplantation était inévitable. C'est pourquoi il fallait préparer la population à la possibilité de devoir se mettre en quête d'un nouveau foyer à l'étranger, et faire en sorte que ceux qui choisissaient de migrer puissent le faire dans la dignité.

70. A cette fin, le Gouvernement de Kiribati avait lancé un programme de formation intensive devant permettre d'acquérir des qualifications internationalement reconnues dans le domaine commercial. En outre, il continuait de collaborer avec les voisins plus développés du pays – l'Australie et la Nouvelle-Zélande – dans le cadre de dispositifs de mobilité permanente et temporaire de la main-d'œuvre qui, selon lui, étaient des modèles susceptibles d'être reproduits ailleurs, qui mériteraient peut-être d'être étudiés plus avant par l'OIM.

71. Par ailleurs, pour sensibiliser le monde au dilemme auquel le pays est confronté, le Gouvernement avait lancé en octobre 2015 un dialogue de haut niveau sur la migration due au climat, conjointement avec les îles du Pacifique membres de la Coalition des nations-atolls de faible altitude relative aux changements climatiques et la Fondation Prince Albert II de Monaco. Grâce à la participation active de l'OIM, d'autres partenaires de développement et d'institutions internationales, ce dialogue pourrait déboucher sur d'intéressantes initiatives permettant d'appuyer et de faciliter la migration due au climat, d'une façon qui bénéficie à toutes les parties intéressées.

72. La 106^e session du Conseil s'inscrivait dans le contexte d'une époque de migrations massives sans précédent. Ce phénomène était voué à prendre de l'ampleur sous l'effet du changement climatique. L'OIM offrait la possibilité d'atténuer le traumatisme des

déplacements et de permettre aux personnes touchées de vivre dans la sécurité et la dignité. Il a lancé un appel à tous les Etats Membres de l'OIM pour qu'ils appréhendent la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques de 2015 en tant que dirigeants et citoyens du monde, et non pas sous l'angle de leurs préoccupations politiques nationales – en bref, pour qu'ils agissent dans l'intérêt de toutes les générations futures.

73. Le Directeur général a relevé l'à-propos des remarques de M. Tong, à l'approche de la Conférence sur les changements climatiques. Ceux-ci pourraient bien conduire à une nouvelle définition de « l'apatridie », si certains Etats cessaient effectivement d'exister physiquement. Les mesures prises par Kiribati face à cette menace coïncidaient avec l'approche suivie par l'OIM en matière de changement climatique, qui consistait à compléter les mesures d'atténuation par des mesures d'adaptation. Le changement climatique provoquerait des déplacements internes dans de nombreux pays. Pour se préparer à cette situation, l'OIM était active dans un certain nombre d'enceintes.

74. Le Président a insisté sur la nécessité d'assurer aux Kiribatiens non seulement un environnement sûr, mais aussi un avenir. Les dispositifs de mobilité de la main-d'œuvre étaient une façon judicieuse de leur permettre d'établir progressivement des liens avec d'autres endroits.

Edition 2016 de la revue *Migration Initiatives*

75. Le Directeur général a appelé l'attention du Conseil sur la publication intitulée *Migration Initiatives 2016 – Migration Governance and Sustainable Development*. L'édition 2016 de cette publication, comme les éditions précédentes, décrivait les domaines prioritaires dans lesquels l'Organisation estimait qu'elle devrait être active, particulièrement en ce qui concernait le Cadre de gouvernance des migrations, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la transition vers une gestion fondée sur les résultats. En outre, cette édition était plus riche en informations et plus agréable à consulter, et énonçait les besoins de financement par pays, région et secteur d'activité.

Table ronde : Aide humanitaire internationale en 2015 et rôle de l'OIM

Panélistes

- **Kelly T. Clements**, Haut-Commissaire adjointe, HCR
- **Hesham Youssef**, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Organisation de la coopération islamique (OCI)
- **Jeremy Konyndyk**, Directeur, Bureau américain d'aide en cas de catastrophe à l'étranger (OFDA) (visioconférence)
- **Jean-Louis de Brouwer**, Directeur, Opérations humanitaires et de protection civile, Direction générale de l'aide humanitaire et de la protection civile (ECHO)
- **John Ging**, Directeur de la Division des opérations, OCHA

Modérateur

- **William Lacy Swing**, Directeur général de l'OIM

76. Le Directeur général a expliqué que cette table ronde visait plusieurs objectifs : donner un aperçu de l'action humanitaire menée en 2015 ; dégager les difficultés que posait la réponse à des crises multiples ; et examiner la façon dont la communauté humanitaire adaptait ses interventions sous l'effet du caractère actuellement fluctuant de l'environnement humanitaire. Il a exprimé l'espoir que les débats contribueraient aux préparatifs du prochain Sommet mondial sur l'action humanitaire.

77. Pour faire face à la crise migratoire mondiale, une approche pluridimensionnelle devait être mise en place, s'articulant autour de mesures à court, moyen et long terme qui ne s'inscrivaient pas nécessairement dans les cadres humanitaires traditionnels. Une telle approche nécessiterait de nouvelles ressources financières et humaines, ainsi que des ajustements structurels apportés aux modalités de fourniture de l'aide humanitaire, dans des domaines tels que le financement humanitaire, les principes humanitaires et le rôle du Comité permanent interorganisations (IASC). L'OIM était consciente de la nécessité de partenariats novateurs et efficaces dépassant les approches traditionnelles de l'aide et englobant, éventuellement, des acteurs non traditionnels. Elle n'en redoublait pas moins ses efforts pour resserrer ses liens avec des partenaires clés, notamment les institutions des Nations Unies, l'Union européenne, l'Union africaine et les donateurs humanitaires.

78. M. Youssef, soulignant les multiples situations de conflit et crises humanitaires qui sévissaient actuellement aux quatre coins de la planète, a dit que le système humanitaire payait le prix de l'incapacité à trouver des solutions politiques. Dans ce contexte, l'OCI avait décidé de mener toutes ses activités en collaboration avec des partenaires. Elle avait ainsi organisé des missions conjointes en Iraq avec l'OCHA, et au Tchad avec l'OCHA, l'Union africaine et les Etats membres de l'OCI. En outre, celle-ci coopérait avec la Ligue arabe pour venir en aide aux réfugiés syriens, et avec la Banque islamique de développement pour mettre en œuvre des activités en Palestine. En outre, des missions conjointes avec l'OCHA en Afghanistan et au Pakistan étaient à l'étude. L'OCI avait entrepris d'élaborer un mécanisme de coordination de l'aide humanitaire et de nouer des partenariats avec un certain nombre d'institutions des Nations Unies, d'organisations internationales, d'organismes régionaux et de pays. En partenariat avec le CICR, elle avait publié un manuel sur la compatibilité du droit humanitaire international et la charia et, en collaboration avec le HCR, elle avait fait paraître une publication analogue sur le droit international des réfugiés et la charia.

79. Un certain nombre de défis de taille se posaient au système humanitaire mondial. Il espérait que les délibérations du Sommet mondial sur l'action humanitaire permettraient de s'y attaquer. Il était urgent d'avancer dans plusieurs domaines clés. Il était essentiel de réformer le système humanitaire car il n'était plus capable de résoudre les difficultés rencontrées. Un effort plus important s'imposait également pour venir en aide aux personnes dans les zones difficiles d'accès, protéger les travailleurs humanitaires, garantir le respect des principes humanitaires, faire en sorte que les lois antiterroristes ne fassent pas obstacle à l'action humanitaire légitime, et veiller à ce que les ressources disponibles parviennent à ceux qui en avaient besoin. Pour ce qui était du renforcement de la résilience, si l'adoption du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015 et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) avaient permis des avancées, il n'en restait pas moins que toutes les parties prenantes étaient appelées à relever le défi car le temps était venu d'agir.

80. Mme Clements a dit qu'en raison des nombreuses crises simultanées qui sévissaient aujourd'hui, le système humanitaire était sollicité au-delà de ses capacités et sous-doté. Les divers conflits de par le monde, qui étaient extrêmement complexes et de portée régionale, le grand nombre de crises prolongées, et l'insuffisance générale des fonds avaient obligé le système humanitaire à s'associer avec des partenaires de développement pour relever les défis d'une manière globale. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrait la possibilité de s'engager dans cette voie, puisqu'il soulignait la nécessité de garantir l'inclusion et l'égalité pour tous et considérait les déplacements comme une question de développement. Les politiques de développement devaient tenir compte du programme humanitaire. Quant à la coopération internationale entre pays d'origine, de transit et de destination, elle revêtait une importance capitale, non seulement sous l'angle de la gestion des frontières, mais également dans la perspective du développement, en vue de créer les conditions permettant aux populations d'avoir un avenir dans leur pays.

81. Le HCR se félicitait de l'appel lancé par l'OIM aux gouvernements pour qu'ils reconnaissent que, traditionnellement, la migration avait des effets positifs, contribuant à construire des nations et à stimuler le progrès, et félicitait l'OIM d'avoir mis en relief les lacunes opérationnelles dans le système humanitaire, notamment pour ce qui était de la migration. A la toute dernière réunion du Groupe de travail du IASC, ces lacunes avaient été largement reconnues, de même que la nécessité d'intégrer les besoins des migrants dans les plans d'intervention humanitaires. Le HCR collaborait étroitement avec l'OIM en ce qui concernait le plan de gestion régionale pour l'Europe de la situation des réfugiés et des migrants, et soutenait l'initiative Migrants dans les pays en crise. Celle-ci compléterait l'action du HCR et faciliterait la mise en place et le renforcement de mesures d'orientation des migrants, et contribuerait à faire en sorte qu'aucun migrant ou réfugié ne passe à travers les mailles du filet dans les cas où les responsabilités d'un Etat ou d'autres ne seraient pas clairement cernées dans un cadre de protection.

82. En leur qualité de co-chefs de file du groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps, le HCR et l'OIM entretenaient d'étroites relations, ce qui contribuait au renforcement des capacités et des ressources dans ce domaine. Ces capacités nécessitaient toutefois un engagement permanent, de façon que tous les partenaires comprennent quelles étaient les responsabilités à l'échelle mondiale et à qui revenait la direction à l'échelon national et local. L'OIM avait été un partenaire dans des activités de protection et de réintégration, travaillant dans des secteurs appuyant le retour durable des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays et des réfugiés, et jouait également un rôle clé dans des programmes de réinstallation.

83. M. Konyndyk, réitérant les pressions considérables qui pesaient sur le système humanitaire ainsi que la nécessité de trouver des solutions et des modalités de collaboration nouvelles et inédites, a souligné que pour l'OFDA, l'OIM était un partenaire essentiel en raison de l'attention qu'elle portait aux déplacements et de sa souplesse opérationnelle. En Iraq, par exemple, la Matrice de suivi des déplacements avait permis de fournir en connaissance de cause et sur la base de données probantes une aide humanitaire là où elle était le plus nécessaire. Il a félicité l'OIM d'avoir intensifié son intervention lors de la flambée de la maladie à virus Ebola, ce qui avait mis en relief sa faculté d'adaptation et sa capacité à répondre rapidement à de nouveaux besoins et défis.

84. L'OIM et l'OFDA collaboraient également à la réduction des risques de catastrophe en Asie, où des systèmes nationaux commençaient à jouer un rôle moteur dans les interventions nationales en cas de catastrophe, avec l'appui du système international. Il

s'agissait là d'un progrès important car il était fondamental de trouver des moyens permettant de réduire le fardeau pesant sur le système international et de renforcer l'appropriation, à l'échelon local, des efforts d'intervention. Pour ce qui était de l'articulation des activités humanitaires et de développement, le Sommet mondial sur l'action humanitaire était une excellente occasion de stimuler ce lien et de souligner que les déplacements et les catastrophes naturelles exigeaient des interventions en amont et en aval.

85. L'accès aux bénéficiaires et le respect des principes humanitaires et du droit international humanitaire étaient d'importants sujets de préoccupation. Les régions contrôlées par des groupes terroristes armés faisaient problème à cet égard, mais des difficultés se posaient également dans celles administrées par le gouvernement. D'où l'importance fondamentale de renforcer le respect du droit et des principes humanitaires. Les Etats-Unis concentraient aussi leurs efforts sur le financement et étaient favorables à l'idée d'ouvrir le système traditionnel à de nouveaux acteurs. La participation au système international devait être élargie pour la rendre plus accessible à de nouveaux acteurs. A cet égard, il était encourageant de constater le regain d'intérêt de la part de donateurs de longue date. Les besoins particuliers des femmes et des filles en temps de crise étaient une autre priorité pour l'OFDA ; des progrès avaient été réalisés, mais il restait encore beaucoup à faire. Il y avait lieu de réformer le système humanitaire pour qu'il puisse relever tous ces défis de manière coordonnée et collective. Grâce à sa réactivité, l'OIM avait un rôle utile à jouer dans cette entreprise.

86. M. de Brouwer a dit que l'OIM était devenue l'un des principaux partenaires d'ECHO sur la scène humanitaire, non pas uniquement dans les crises actuelles d'ampleur exceptionnelle, mais aussi dans le cadre d'interventions d'envergure plus modeste et hautement spécialisées, dans lesquelles l'expertise de l'Organisation était très appréciée et était un facteur de succès avéré. C'est pourquoi il constatait avec plaisir que l'OIM avait adopté une politique humanitaire qui, dans une large mesure, était conforme aux principes d'ECHO : cibler les activités sur les plus vulnérables et sur les besoins plutôt que sur le statut ; cette politique rendait compte de la capacité de l'Organisation à élaborer des directives générales à partir de son expérience du terrain et à identifier les secteurs dans lesquels elle apportait réellement de la valeur ajoutée. De fait, les objectifs de l'OIM s'imbriquaient dans la stratégie globale et les activités humanitaires du Comité permanent interorganisations. Cela dit, l'entrée à part entière de l'OIM dans la famille des grands acteurs humanitaires devrait faciliter l'action et non pas compliquer la coordination. Le fait que le personnel de l'OIM mène des opérations sur le terrain était une garantie sous l'angle de la surveillance et de la responsabilité et, incontestablement, un atout aux yeux des donateurs.

87. La situation aux frontières de l'Europe se transformait à toute vitesse en une crise existentielle sans précédent pour l'Union européenne. Si l'on n'apportait pas une assistance appropriée, fondée sur des principes et sur les besoins aux populations les plus vulnérables, les conséquences pour les intéressés, pour la communauté humanitaire tout entière, et pour l'Union européenne elle-même seraient dramatiques.

88. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire marquerait le début d'un processus de réforme radicale. ECHO espérait qu'il aborderait trois points prioritaires. Le premier consistait à réaffirmer la nécessité d'une aide humanitaire et d'une protection appropriées, fondées sur des principes et les besoins à l'intention des plus vulnérables. Le temps était venu, non pas d'établir un nouveau programme, mais de protéger des personnes, à l'échelle locale et internationale, des violations constantes et flagrantes de leurs droits existants. La deuxième priorité tenait aux ressources et au financement, une question sur laquelle le Sommet pourrait

donner des résultats à court terme. La troisième concernait l'articulation entre l'aide humanitaire et le développement : le débat pourrait-il dépasser le cadre de ce que pouvaient fournir les donateurs humanitaires pour établir de réels liens entre les flux de financement ? Il serait rassurant que l'OIM participe à ces discussions, d'autant que les migrations n'étaient pas seulement inévitables, mais aussi nécessaires et hautement souhaitables pourvu qu'elles soient correctement gérées. Dans un monde globalisé, dans lequel les biens, les services et les informations circulaient très rapidement, il était inconcevable que seules les personnes soient empêchées de se déplacer.

89. M. Ging a rendu hommage au rôle humanitaire exemplaire que l'OIM avait joué en 2015 l'OIM dans l'intérêt de plus de 20 millions de personnes. L'OIM était rapide, réactive, souple et efficace, comme il avait pu le constater lui-même à Malakal (Soudan du Sud) et en République centrafricaine. Elle était la référence par excellence en matière d'intervention sous l'angle de la vitesse, de l'efficacité et de l'efficacité.

90. Le Sommet mondial sur l'action humanitaire qui se tiendrait en 2016 était une nécessité. Le monde était engagé sur une voie négative. Il appartenait à la communauté internationale de réfléchir à la direction qu'elle était en train de prendre et de fixer une nouvelle orientation. La première priorité consisterait à introduire davantage d'humanité dans le processus décisionnel politique à l'échelle mondiale et à protéger les innocents. Il avait constaté que la générosité et l'humanité étaient des réalités à l'échelon local et parmi les plus pauvres. Ce même souci d'humanité devait se trouver au cœur des décisions prises dans les enceintes politiques mondiales, qui devaient accorder la priorité aux personnes et à leurs préoccupations.

91. Toute discussion sur les priorités débouchait inévitablement sur la question du financement de l'action humanitaire, qui ne devrait pas se trouver en concurrence avec le financement du développement. Il a souligné que les trois Etats membres des Nations Unies les plus importants sous l'angle de leurs contributions à l'aide humanitaire avaient, ensemble, donné 7,7 milliards de dollars E.-U. en 2015, alors que pendant la même période, leurs dépenses militaires s'élevaient à 746 milliards de dollars E.-U., soit 97 fois plus. La question était de savoir si les incidences positives des dépenses militaires, sous l'angle d'une sécurité accrue, étaient aussi 97 fois supérieures aux incidences positives des dépenses humanitaires.

92. Au cours de la discussion qui a suivi, un groupe régional a salué les efforts mis en œuvre par l'OIM pour promouvoir l'action humanitaire à trois niveaux : en renforçant sa présence sur le terrain ; en tenant un discours équilibré qui place les intérêts et la dignité des migrants au centre de toutes les interventions menées en réponse à une crise ; et en contribuant de manière substantielle à l'élaboration de nouvelles initiatives sur les questions de migration. Ces activités avaient été consolidées trois ans auparavant dans le Cadre opérationnel en cas de crise migratoire de l'OIM qui, conjointement avec le Mécanisme de financement des situations d'urgence migratoires, devait être rendu entièrement opérationnel dans le contexte actuel de crises migratoires sans précédent.

93. Une représentation a relevé que le rôle assumé par l'OIM sur la scène humanitaire et dans les opérations de crise s'était considérablement accru au cours des années précédentes. Les raisons en étaient multiples : elle exerçait un rôle moteur pour venir en aide aux migrants pris dans une crise, et codirigeait le groupe sectoriel de la coordination et de la gestion des camps ; elle était l'une des organisations dont la présence dans le monde était la plus large ; et, souvent, elle entretenait avec les gouvernements un dialogue très franc, ce qui lui permettait

de lancer une action humanitaire initiale dès l'éclatement d'une crise. Elle possédait, par ailleurs, une forte capacité de partage d'informations et de gestion des données. Sa nouvelle politique humanitaire, dans laquelle était fermement ancré son attachement aux principes humanitaires, permettrait de clairement formuler son rôle, ses responsabilités et sa valeur ajoutée dans les situations de crise. Cette politique était d'autant plus solide qu'elle était l'aboutissement de vastes consultations, menées tant à l'intérieur de l'OIM qu'avec les partenaires de l'Organisation au sein du Comité permanent interorganisations.

94. Deux représentations ont souligné l'importance de la coordination. L'une d'elles a estimé que la coopération entre le HCR et l'OIM était fondamentale face à l'accroissement des mouvements de population mixtes et complexes, tandis que l'autre a demandé comment les deux organisations évitaient les chevauchements d'activité et coordonnaient leur action compte tenu de leur mandat respectif, de leurs ressources limitées et de leurs contraintes budgétaires. Une troisième représentation a voulu savoir quels étaient les avantages et les inconvénients d'une relation plus étroite et plus officielle entre l'OIM et les Nations Unies sous l'angle de l'action humanitaire.

95. La présence d'un représentant de l'OCI parmi les panélistes a été saluée par une délégation, qui a souligné le rôle joué par ses pays membres, non seulement en accueillant les migrants de manière responsable, mais aussi en leur qualité de nouveaux donateurs importants. L'OCI avait intensifié sa participation aux efforts internationaux visant à aider les migrants et, à l'échelle institutionnelle, avait mis en place des règles lui permettant d'obtenir le statut consultatif auprès d'ONG humanitaires. En outre, il y avait lieu de la féliciter pour le manuel qu'elle avait publié avec le CICR.

96. Une représentation, évoquant le rôle de la société civile dans des lieux comme la Somalie, a voulu savoir quelles seraient les retombées d'une articulation de l'aide humanitaire et de l'aide au développement dans des pays touchés par des situations de réfugiés prolongées. Une autre représentation a demandé ce qui se produisait quand les besoins financiers des organisations humanitaires n'étaient pas comblés, et a estimé qu'il faudrait clairement établir les conséquences d'une sous-dotation.

97. Deux délégations, constatant que la communauté internationale discutait de l'articulation entre l'aide humanitaire et l'aide au développement depuis des dizaines d'années, ont demandé comment faire avancer cette question, notamment du point de vue financier. Une autre délégation a admis que la première priorité devait être de protéger les innocents. Elle a voulu savoir comment les Etats Membres pourraient collaborer pour faire en sorte que les pouvoirs locaux ne refusent pas l'asile à ceux qui étaient contraints de migrer.

98. M. Youssef et M. Ging ont été catégoriques : le sous-financement des organisations humanitaires se soldait par des décès et provoquait le désordre. Par exemple, 585 000 enfants de moins de 5 ans étaient morts en 2014 dans le Sahel parce que les organismes humanitaires ne pouvaient ni les nourrir ni les vacciner. M. Ging, se référant aux chiffres qu'il avait cités précédemment, a ajouté que 1 % seulement des dépenses militaires des trois plus grands donateurs de l'aide humanitaire aurait suffi pour couvrir le déficit actuel de l'OCHA. Mme Clements a admis que les organismes humanitaires devraient clairement préciser quelles étaient les incidences du sous-financement sur leurs activités.

99. Pour ce qui était de l'articulation entre l'aide humanitaire et l'aide au développement, Mme Clements a estimé qu'il existait aujourd'hui une volonté politique pour que le Sommet mondial sur l'action humanitaire marque un tournant décisif. Les organismes d'aide au

développement étaient désormais associés aux dispositions prises dès l'éclatement d'une crise, et collaboraient avec les organismes de secours dès le début. M. de Brouwer s'est déclaré d'accord, et a ajouté que la communauté internationale avait entrepris de réduire l'écart entre le financement de l'aide humanitaire et le financement de l'aide au développement, les donateurs et leurs partenaires examinant les évaluations des besoins, l'établissement des priorités et l'efficacité de l'aide. M. Youssef a dit qu'il fallait envisager avec soin toute action combinant l'aide humanitaire et l'aide au développement : foncer des puits en Somalie permettait de pourvoir à des besoins humanitaires immédiats, mais avait également d'énormes conséquences pour le développement de la communauté vivant autour de chaque puits ; quant à l'aide alimentaire humanitaire, elle pouvait avoir des effets négatifs sur la sécurité alimentaire.

100. Sur cette même question, M. Konyndyk a souligné que les gouvernements nationaux considéraient de plus en plus que les déplacements et la réduction des risques étaient des priorités pour le développement ce qui, par ricochet, déterminait le comportement des donateurs. A cet égard, l'Ethiopie avait montré la voie en investissant dans des systèmes nationaux de sécurité alimentaire et d'atténuation des risques. L'OIM, pour sa part, avait joué un rôle essentiel en matière d'atténuation des risques de catastrophe, en travaillant avec des gouvernements nationaux en Asie sur cette question.

101. M. Youssef avait été frappé par la générosité des personnes extrêmement pauvres sur le terrain. La communauté humanitaire devait s'inspirer de telles manifestations d'humanité authentique. M. Konyndyk a ajouté que l'OIM avait un rôle déterminant à jouer sous l'angle de l'engagement local et national. Au Soudan du Sud, par exemple, elle avait collaboré avec l'OFDA pour que des ONG et des partenaires locaux bénéficient de fonds et d'un renforcement des capacités additionnels.

102. Mme Clements a assuré le Conseil que le HCR et l'OIM avaient des mandats et des stratégies complémentaires qui ne se chevauchaient pas. De fait, l'un ne pouvait exister sans l'autre. Par exemple, sans les efforts mis en œuvre par l'OIM pour transporter les réfugiés aux quatre coins du monde, le HCR serait incapable de réinstaller ceux-ci dans des pays tiers. Les deux organisations se rencontraient fréquemment, à tous les niveaux, pour examiner des questions thématiques et opérationnelles.

103. Mme Clements a précisé en outre, rejointe par MM. de Brouwer et Konyndyk, que l'avantage d'intégrer l'OIM dans le système des Nations Unies était qu'elle pourrait prendre part à toutes les discussions et à toutes les décisions d'orientation concernant des questions de migration. Ce point était important au vu de l'expertise de l'OIM en la matière. Il convenait toutefois de veiller à ce que l'Organisation ne perde pas sa souplesse, son efficacité et sa rapidité.

104. Mme Clements a convenu que la protection des innocents était une priorité. Pour M. de Brouwer, il était particulièrement important de garder à l'esprit que ceux qui demandaient aujourd'hui l'asile en Europe fuyaient le terrorisme.

Nomination d'un vérificateur externe des comptes

105. Le Rapporteur du Comité permanent des programmes et des finances a dit qu'à sa dix-septième session, celui-ci avait examiné le document C/106/6, qui contenait des informations sur le processus de sélection et de nomination du Vérificateur externe des

comptes, ainsi que sur les candidatures des pays dont le bureau national de la vérification des comptes avait présenté une soumission pour le mandat triennal 2016-2018, à savoir l'Equateur, le Ghana, le Kenya, le Pakistan et les Philippines. Le Comité permanent avait pris note de ce document ainsi que de la liste des candidats, qui était soumise au Conseil pour décision.

106. Le Président a rappelé les règles régissant le processus d'élection et a informé le Conseil que MM. Patricio Guesalaga (Chili) et Hassan El Mkhantar (Maroc) avaient été désignés scrutateurs.

107. L'Administration a présenté un diaporama expliquant comment remplir le bulletin de vote.

108. Lors du premier tour de scrutin, 120 Etats Membres étaient présents et ont reçu un bulletin de vote. Le premier tour de scrutin a donné les résultats suivants :

a)	Nombre de bulletins de vote distribués :	120
b)	Nombre de bulletins de vote retirés de l'urne :	120
c)	Nombre de bulletins de vote invalides :	1
d)	Nombre d'abstentions :	2
e)	Nombre de bulletins de vote valides :	117
f)	Majorité simple requise (plus de la moitié des bulletins de vote valides) :	59
g)	Les candidats ont obtenu le nombre de voix suivant :	
	Bureau du Contrôleur général de l'Equateur	17
	Service de vérification des comptes du Ghana	40
	Bureau national de la vérification des comptes du Kenya	9
	Bureau du Vérificateur général des comptes du Pakistan	34
	Commission d'audit des Philippines	17

109. La majorité simple requise en vertu de l'article 24 de la Constitution n'ayant pas été obtenue, le Conseil a procédé à un second tour de scrutin. Conformément à l'article 46.2) du Règlement du Conseil, ce vote portait uniquement sur les candidats ayant recueilli le plus grand nombre de voix, étant entendu que le nombre de candidats ne devait pas dépasser le double de celui des postes restant à pourvoir. Comme il y avait un poste à pourvoir, les deux candidats qui avaient recueilli le plus grand nombre de voix au premier tour, à savoir le Service de vérification des comptes du Ghana et le Bureau du Vérificateur général des comptes du Pakistan, figuraient sur le bulletin de vote du second tour de scrutin. Celui-ci a donné les résultats suivants :

a)	Nombre de bulletins de vote distribués :	122
b)	Nombre de bulletins de vote retirés de l'urne :	122
c)	Nombre de bulletins de vote invalides :	1
d)	Nombre d'abstentions :	4
e)	Nombre de bulletins de vote valides :	117
f)	Majorité simple requise (plus de la moitié des bulletins de vote valides) :	59

g) Les candidats ont obtenu le nombre de voix suivant :

Service de vérification des comptes du Ghana	60
Bureau du Vérificateur général des comptes du Pakistan	57

110. Le Président a annoncé le résultat et a invité le Conseil à approuver la nomination du Service de vérification des comptes du Ghana aux fonctions de Vérificateur externe des comptes pour la période 2016-2018.

111. Le Conseil a adopté la résolution n° 1312 du 25 novembre 2015 relative à la nomination d'un vérificateur externe des comptes, avec indication du Service de vérification des comptes du Ghana.

112. La représentation du Ghana a remercié les délégations pour leur soutien et s'est félicitée de l'état d'esprit constructif dans lequel tous les candidats avaient fait campagne.

113. Plusieurs Etats Membres, ainsi que le Directeur général ont félicité le Service de vérification des comptes du Ghana pour son élection.

Table ronde : Objectifs de développement durable et Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM

Panélistes

- **David Donoghue**, Représentant permanent de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York
- **Claire Melamed**, Directrice du Programme croissance, pauvreté et inégalités, Overseas Development Institute
- **Gibril Faal**, Directeur, Plateforme de Développement de la Diaspora Afrique-Europe (ADEPT)
- **Paul Ladd**, Directeur, Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, Genève

Modérateur

- **William Lacy Swing**, Directeur général de l'OIM

114. Le Directeur général a dit que l'Administration avait décidé d'organiser cette table ronde sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable pour donner un aperçu des progrès accomplis par l'OIM pour faire en sorte que la migration figure dans ce programme ainsi que dans ses objectifs et cibles. La table ronde offrait en outre aux Etats Membres l'occasion de débattre de la contribution que l'Organisation devrait apporter à la mise en œuvre des cibles relatives aux questions de migration.

115. Des efforts avaient déjà été faits pour établir un lien entre les dispositions du Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM et les objectifs de développement durable et pour élaborer une stratégie en vue de la poursuite du travail de l'Organisation sur le Programme 2030. L'OIM souhaitait mettre à disposition sa vaste expertise technique sur les questions de migration dans le cadre du suivi et de l'examen des objectifs, et demeurerait déterminée à faire en sorte que la migration occupe une place importante dans le plan-cadre

des Nations Unies pour l'aide au développement et d'autres outils de planification du développement.

116. M. Donoghue a félicité l'OIM pour le volontarisme dont elle avait fait preuve durant les négociations intergouvernementales sur le Programme 2030, et a noté avec satisfaction que des références à la migration figurent dans les objectifs de développement durable. Il convenait maintenant que l'Organisation se concentre sur la contribution qu'elle pourrait apporter à la mise en œuvre de ce programme et au renforcement de la surveillance exercée par le Forum politique de haut niveau sur le développement durable.

117. Pour promouvoir la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le Forum politique de haut niveau procéderait selon deux axes. Le premier revêtirait la forme d'une analyse thématique de ce qui a été accompli pour réaliser le Programme 2030 à l'échelle internationale, et le second consisterait à offrir aux Etats Membres la possibilité de rendre compte de leurs propres réalisations. Il serait bon que l'OIM s'efforce de jouer un rôle actif dans ces deux processus et qu'elle renforce sa concertation avec les Etats Membres sur les questions de migration dans la perspective de la présentation des rapports.

118. Une première réunion du Forum politique de haut niveau sur le développement durable, prévue en juillet 2016, porterait probablement sur les dimensions du Programme 2030 relatives à l'égalité et sur l'idée de ne laisser personne de côté. L'OIM devrait saisir cette occasion pour recommander qu'une place soit faite aux questions de migration et pour consolider son rôle dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, et plus particulièrement de la cible 10.7, qui était de faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable.

119. Mme Melamed a dit que les références à la migration dans les objectifs de développement durable offraient une occasion unique de faire évoluer la situation des migrants. L'idée de ne laisser personne de côté offrait à l'OIM et à ses Etats Membres la possibilité de s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité et de la pauvreté parmi les migrants et à la discrimination à laquelle ceux-ci se heurtaient, et plus particulièrement les groupes vulnérables tels que les femmes et les enfants.

120. Le manque de données disponibles sur les migrants était un important obstacle à la bonne mise en œuvre du Programme 2030. Une attention accrue devait être portée, à l'échelle internationale, au renforcement des capacités régionales et nationales de collecte de données de façon à permettre une meilleure compréhension des besoins particuliers des migrants. Il serait bon que les ONG et la société civile soient associées au processus de mise en œuvre et de collecte de données, et que les pays soient encouragés à rendre régulièrement compte des progrès accomplis en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

121. La migration contribuerait de manière décisive à la croissance économique et à l'évolution démographique au cours des quinze années suivantes. Pour pouvoir atteindre effectivement les objectifs de développement durable, il faudrait sensibiliser aux retombées positives des flux migratoires, et des flux de savoir-faire et de compétences. Il appartenait à l'OIM de faire en sorte qu'elle joue un rôle moteur à cet égard.

122. M. Faal a dit que les préoccupations quant à la capacité de concrétiser les aspirations exprimées dans les objectifs de développement durable étaient légitimes. Il a suggéré que les pays fassent preuve de créativité et d'ambition lors de la mise en œuvre de ces objectifs, en s'en servant comme d'un cadre et en fixant leurs propres cibles et indicateurs, dont les visées

seraient même supérieures aux objectifs de développement durable et encourageraient le couple migration et développement. Il était important d'aller au-delà de ce qui était demandé car, en visant plus haut, les pays qui n'auraient pas atteint leurs cibles seraient au moins parvenus au minimum requis. Ces cibles propres devraient, par conséquent, être conformes à l'esprit plutôt que simplement à la lettre de l'accord international.

123. Une telle démarche atténuerait en outre les revers éventuels dus à une interprétation erronée des objectifs de développement durable. Un pays pourrait, par exemple, interpréter la cible 10.7 relative à des migrations planifiées et bien gérées comme impliquant de renforcer les contrôles et la sécurité, et détourner le Programme à cette fin.

124. Il a insisté sur la nécessité de garantir l'indépendance des autorités statistiques nationales chargées de surveiller les indicateurs de développement. Il a également lancé un appel pour qu'un soutien soit apporté au renforcement des capacités de ces autorités, et pour que la société civile, les milieux universitaires et le secteur privé d'un certain nombre d'Etats Membres soient associés à la surveillance de la mise en œuvre par les autorités. Une aide devrait être fournie aux organisations de la société civile pour qu'elles puissent établir leurs propres rapports parallèles sur différents aspects de ces indicateurs.

125. En ce qui concernait la critique selon laquelle les objectifs et cibles du Programme 2030 étaient trop nombreux et que certaines des cibles manquaient de précision, M. Ladd a souligné qu'il s'agissait d'un programme ambitieux, global et équilibré. La rédaction des objectifs et cibles, outre qu'elle s'inscrivait dans le cadre d'un processus gouvernemental participatif, avait bénéficié de l'importante participation de la société civile. L'importance fondamentale de la migration pour le développement avait été prise en considération. Finalement, une certaine simplicité avait été sacrifiée au profit d'une appropriation plus large. La mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement avait mis trop de temps pour décoller. Cependant, tout portait à croire que les objectifs de développement durable contribueraient à rattraper le temps perdu.

126. Le Programme 2030 se définissait comme étant universel, ce qui constituait une réelle percée et signifiait que la migration influencerait la réalisation des objectifs de développement durable. Si les contextes et les défis propres à chaque pays façonneraient les politiques nationales et pèseraient sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable, il n'en demeurerait pas moins que le Programme 2030 s'appliquait à tout un chacun et à chaque pays. Cet aspect était important car, même si la migration figurait dans les cibles, la tournure d'esprit qui avait présidé à la formulation de ces dernières était ancrée dans des pays statiques et l'immobilité.

127. La persistance des inégalités économiques entre pays, encore aggravées par les incidences du changement climatique, allait inciter de plus en plus de personnes à migrer. Cependant, les effets de cette migration seraient différents dans les pays d'accueil et d'origine. Alors que dans certains pays, des flux importants permettraient de réaliser des progrès sur la voie des objectifs, dans d'autres, en revanche, on obtiendrait le résultat contraire. D'où l'importance fondamentale des travaux de recherche. En tant que nouveau Directeur de l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, il était déterminé à étudier plus avant les questions de migration.

128. Selon lui, le Programme 2030 ne pourrait être réellement pris à bras le corps si l'organisation chargée par excellence des migrations demeurait à l'écart des processus des Nations Unies à l'échelle des pays et des mécanismes d'examen mondiaux. Il était

fondamental que l'OIM ait une voix dans ces processus et que des ressources soient mises à sa disposition dans ces cadres. Il était important, en outre, d'adopter une approche multipartite pour relever le défi de la mise en œuvre du Programme.

129. Au cours de la discussion qui a suivi, plusieurs Etats Membres se sont félicités du rôle actif joué par l'Organisation pour promouvoir l'incorporation de la migration dans le Programme 2030, et ont souligné l'importance du Cadre de gouvernance des migrations de l'OIM pour identifier les politiques qui facilitent des migrations ordonnées, sûres, régulières et responsables. Ils ont recommandé que la mise en œuvre du Programme 2030 soit l'occasion de porter une attention renouvelée aux groupes vulnérables de migrants, notamment les femmes et les enfants, et ont engagé l'OIM à renforcer sa coopération avec les Nations Unies et à jouer un rôle clé dans la mise en œuvre et le suivi des cibles relatives à la migration.

130. Une délégation a voulu savoir si le secteur privé serait associé à la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable et, dans l'affirmative, comment. Une autre délégation a demandé quelles mesures seraient prises pour garantir la crédibilité et l'exactitude des données relatives à la migration obtenues auprès de partenaires non étatiques. Une troisième a voulu savoir quels efforts avaient été mis en œuvre pour tenir compte des difficultés particulières que posait la mise en œuvre des objectifs de développement durable pour les pays en proie à un conflit armé.

131. Un certain nombre de représentations ont insisté sur l'importance de recourir à la migration pour supprimer les inégalités et parvenir à des objectifs de développement mondiaux tels que les objectifs de développement durable. Ils ont souligné que le Programme d'action d'Addis-Abeba devrait être dûment pris en considération dans le contexte du Programme 2030.

132. Une délégation a demandé quelles méthodes avaient été envisagées pour mettre en œuvre le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, et quelles mesures seraient prises pour aider les pays d'origine à s'attaquer aux causes profondes de la migration. Une autre a souhaité savoir si les organismes chargés de surveiller et de suivre les progrès réalisés sur la voie des objectifs de développement durable seraient aussi associés aux efforts déployés pour mettre en œuvre leurs dispositions. Une troisième délégation a demandé quelles mesures seraient prises dans le cadre du Programme de 2030 pour garantir des migrations ordonnées, sûres, régulières et responsables.

133. M. Donoghue a dit que, selon lui, le Cadre de gouvernance des migrations était une initiative précieuse, surtout parce qu'il énonçait les concepts et les principes auxquels il fallait systématiquement se conformer pour faire face aux difficultés, et parce qu'il était un outil permettant à l'OIM de nouer un dialogue avec d'autres parties prenantes de la migration. Il était d'accord sur l'importance de veiller à la protection des droits des femmes et des enfants dans le contexte des dispositions du Programme 2030 relatives à la migration. Pour ce qui était de la précision et de la transparence des cibles, beaucoup d'efforts avaient été faits pour que les cibles répondent à la bonne norme technique. Ce n'était pas tant la procédure qui avait fait problème ; les difficultés avaient surtout été d'ordre politique. Les méthodes envisagées pour mettre en œuvre le Programme 2030 revêtaient une importance fondamentale. On en était encore au stade de la réflexion, mais elles feraient l'objet d'une surveillance constante.

134. Mme Melamed a dit que le Cadre de gouvernance des migrations était important pour structurer et organiser la question des migrations dans un monde multiforme, pour s'atteler à ce phénomène dans le cadre de structures mondiales, et pour définir plus

généralement les relations de l'OIM avec d'autres institutions. La crédibilité des données était fondamentale. Ce qui faisait problème n'était pas un manque de données, mais leur accès et la confusion qui entourait la question de savoir ce qu'étaient de bonnes données, utilisables pour différents groupes. Les gouvernements n'avaient plus le monopole de la fourniture de données. De plus en plus de données provenaient du secteur privé et de la société civile. Le rôle qui reviendrait probablement aux gouvernements consisterait à garantir la crédibilité et la qualité des données. Quelques projets intéressants avaient été mis en œuvre en vue d'intégrer de nouvelles sources de données, telles que celles provenant des téléphones mobiles, dans les données et les statistiques nationales. Un nouveau partenariat mondial avait été lancé sur les données, qui contribuerait à la formation de partenariats public-privé et garantirait le respect de normes éthiques et de qualité.

135. M. Faal a dit que toutes les organisations associées à la mise en œuvre devraient aussi participer à la surveillance, considérée comme une forme d'audit interne. Les audits externes devraient être réalisés par une entité distincte et indépendante. Le Programme 2030 reposait sur le principe selon lequel la migration devait procéder d'un choix et non d'une nécessité. S'il y avait lieu de tenir compte des groupes vulnérables et de leurs besoins d'aide et de protection particuliers, il fallait également prendre en considération les besoins et les contributions des migrants de deuxième génération. Le Programme 2030 bénéficierait, au stade de sa mise en œuvre, de nombreuses formes inédites de financement public-privé. À cet égard, il y avait lieu de fixer des directives claires sur ce qui était acceptable et ne l'était pas, de manière à ne pas nuire à l'intérêt général.

136. M. Ladd s'est félicité des observations évoquant la possibilité que le secteur privé soit un partenaire clé dans la mise en œuvre du Programme 2030. Les chambres de commerce et les associations professionnelles locales et nationales auraient un point de vue différent sur l'importance des diverses compétences dont les migrants étaient porteurs, ce qui contribuerait à la réalisation des objectifs de développement durable et renforcerait la croissance et la diversité. Sous l'angle de la mobilité humaine, la portée du Programme 2030 était extrêmement large. Il ne faisait aucun doute que ce terme renvoyait à tous ceux qui migraient pour toutes sortes de raisons. On assistait à l'émergence d'une distinction inutile entre migrants « légitimes » et « illégitimes », autrement dit entre les réfugiés demandeurs d'asile et les migrants économiques. Tout devrait être mis en œuvre pour faire pièce à cette distinction. Les individus continueraient de migrer pour diverses raisons liées aux inégalités dans le monde et à l'absence de perspectives.

Table ronde : Migration, mobilité humaine et santé mondiale : un enjeu diplomatique et de partenariats intersectoriels

- Message de **Maithripala Sirisena**, Président de Sri Lanka (prononcé par Ravinatha P. Aryasinha, Représentant permanent de Sri Lanka auprès de l'Office des Nations Unies à Genève)

Panélistes

- **Margaret Chan**, Directeur général, OMS
- **Madina Rahman**, Vice-Ministre de la Santé et de l'Assainissement, République de Sierra Leone
- **Ioannis Baskozos**, Secrétaire général de la Santé publique, Ministère de la santé, Grèce

- **Päivi Kairamo**, Représentante permanente de la Finlande auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
- **Chaisiri Anamarn**, Conseiller du Ministre des Affaires étrangères de la Thaïlande
- **Xavier Prats Monné**, Directeur général, Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire, Commission européenne

Modérateur

- **William Lacy Swing**, Directeur général de l'OIM

137. Le Directeur général a fait observer que la thématique migration et santé, malgré sa très grande pertinence, avait souvent été laissée de côté par le passé. L'OIM était déterminée à intensifier ses activités dans ce domaine, en partenariat avec ses Etats Membres et les organisations compétentes, et plus particulièrement l'OMS. Il a appelé l'attention sur le document de l'OIM intitulé La santé des migrants dans l'intérêt de tous – Faire avancer un programme demeuré inachevé (C/106/INF/15/Rev.1). L'articulation entre la migration, la mobilité humaine et la santé n'avait jamais été aussi manifeste. Les tendances contemporaines de la migration avaient engendré de nouvelles difficultés dans le secteur de la santé, qui appelaient des solutions novatrices. La table ronde aborderait plus particulièrement les points suivants : la santé des migrants avait-elle été négligée dans le discours mondial sur le développement durable ? Comment éviter les risques pour la santé, atténuer les vulnérabilités et promouvoir des pratiques positives en matière de santé dans le contexte migratoire ? et Quel rôle des partenariats multilatéraux pourraient-ils jouer pour faire avancer des politiques sectorielles qui tiennent compte de la santé des migrants ?

138. Le représentant de Sri Lanka a prononcé un message pour le compte du Président Maithripala Sirisena. Sri Lanka était le seul pays au monde à s'être doté d'une politique et d'un cadre d'action nationaux relatifs à la santé dans le contexte migratoire spécifiques, multisectoriels et globaux. Il souhaitait organiser des consultations mondiales sur les enseignements tirés en matière de promotion de la santé des migrants, et invitait l'OIM à mener cette réunion.

139. Mme Rahman a dit que l'approche pluridirectionnelle suivie par l'OIM face à la flambée de la maladie à virus Ebola – renforcer les mesures de protection et de lutte contre l'infection, organiser des campagnes itinérantes de formation, appuyer de solides mesures de contrôle aux aéroports et aux frontières – avait contribué de manière déterminante aux efforts déployés par la Sierra Leone pour combattre cette maladie. Elle a rendu hommage au dévouement et à l'abnégation du personnel de l'Organisation, non seulement pendant la durée de l'épidémie, mais également lors des inondations survenues à la mi-septembre de 2015, qui avaient touché des milliers de personnes.

140. La flambée d'Ebola avait mis en évidence la nécessité de mieux comprendre les incidences de la migration et de la mobilité humaine sous l'angle de la santé. A cet égard, l'OIM avait élaboré un plan ambitieux visant à renforcer le système sanitaire de la Sierra Leone à la faveur du retour temporaire de professionnels de la santé sierra-léonais qualifiés issus, comme elle, de la diaspora. En appliquant tout ce qu'elle avait appris à l'étranger, elle avait contribué de manière déterminante à la réduction à zéro de l'incidence de la maladie dans le pays.

141. La flambée d'Ebola avait été particulièrement intense en Sierra Leone en raison de la fragilité du système sanitaire du pays. Pour l'heure, la priorité était de rétablir la confiance

dans ce système et de le renforcer pour qu'il fournisse des services acceptables, notamment dans le domaine de la prévention et de la lutte contre les infections, et dans celui de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène. L'OIM avait contribué au programme d'eau, d'assainissement et d'hygiène dans diverses structures, et avait lancé des stages de formation de courte durée sur la prévention et la lutte contre les infections dans les écoles de médecine, afin de faire progresser la sécurité du patient et des agents sanitaires. Elle avait bon espoir que la 106^e session du Conseil constituerait une source d'idées et d'expertise concernant la gestion des questions de migration, et qu'elle contribuerait à la promotion de stratégies de renforcement du capital social et de la cohésion sociale à l'échelle locale, afin que la migration demeure un outil de développement.

142. Le Directeur général a dit que, lui aussi, avait été impressionné par le dévouement du personnel de l'OIM : aucune des cent personnes sollicitées pour participer aux activités menées par l'Organisation dans la région au titre de la riposte à l'Ebola n'avait refusé. Le programme de retour de nationaux qualifiés était une autre source de satisfaction. Il portait actuellement ses fruits en Somalie.

143. M. Baskozos a rappelé que ce n'était pas la première fois que la Grèce devait faire face à des arrivées massives de réfugiés. Elle avait, par exemple, accueilli un afflux massif de réfugiés d'Asie Mineure dans les années 1920, puis après la chute du mur de Berlin. La situation du moment était toutefois sans précédent, nécessitant la mise en place de mesures et de politiques vigoureuses pour affronter toutes ces arrivées.

144. La Grèce accueillait actuellement 80 % des personnes arrivant en Europe, dont 70 % étaient des réfugiés. Parmi eux, 25 % étaient des enfants et 16 % des femmes. Ces arrivées ne constituaient pas une menace pour la santé publique et ne véhiculaient pas de maladies transmissibles. Cependant, les nouveaux venus avaient traversé d'énormes épreuves et avaient besoin de services de santé primaire et de soins d'urgence. La réunion de haut niveau sur la santé des réfugiés et des migrants que le Bureau régional de l'Europe de l'OMS et le Gouvernement italien avaient organisée les 23-24 novembre à Rome avait mis en relief la nécessité de disposer de protocoles de coopération, de prévention et de traitement, et d'arrêter des modalités d'échange de données entre pays de transit et d'accueil qui tiennent compte des droits de l'homme et des particularités culturelles.

145. La formulation de politiques visant à répondre aux besoins sanitaires des migrants contribuerait à la sécurité sanitaire de tous les pays membres de l'Union européenne et du monde entier. Pour sa part, la Grèce tentait de mettre en place une couverture de santé universelle dont devraient également bénéficier les réfugiés arrivant dans le pays. Elle avait ouvert des centres d'enregistrement (« hot spots ») qui dispensaient à tous les réfugiés et migrants, sans distinction, des soins de santé, considérés comme un droit. Un dossier de santé personnel, conçu en coopération avec l'OIM et la Commission européenne, était utilisé par tous les fournisseurs de soins de santé pour recueillir des informations sur les besoins sanitaires des migrants et des réfugiés arrivant sur les côtes grecques. Il permettrait de s'assurer que ceux-ci reçoivent des soins de santé continus jusqu'à leur destination finale.

146. Le risque le plus grave auquel s'exposaient les migrants et les réfugiés était de trouver la mort en traversant la mer Egée. D'où l'importance d'un accord sur l'identification et l'enregistrement de tous les réfugiés en Turquie.

147. La question des réfugiés mettait à l'épreuve des valeurs humaines fondamentales. La communauté internationale pouvait soit renforcer sa coopération et sa solidarité, soit

emprunter la voie qui conduirait à des frontières fermées et à la xénophobie. Pour la Grèce, le choix était clair.

148. Le Dr Chan, constatant que la migration était tout à la fois une question de développement et un problème mondial de santé publique, a dit que l'OIM était un partenaire d'exécution essentiel, remarquable par sa structure décentralisée et sa forte présence locale. Elle a rendu hommage à l'Organisation pour sa riposte à la flambée d'Ebola : ses contributions à la formation et à la préparation avaient considérablement modifié la donne dans une crise encore aggravée par une forte mobilité humaine due à des frontières poreuses.

149. En 2010, une consultation mondiale sur la santé des migrants organisée par l'OMS, l'OIM et le Gouvernement de l'Espagne avait mis en évidence que les politiques de gestion de la santé des migrants étaient insuffisantes ou inadaptées. Les difficultés rencontrées à cette époque s'étaient, dans l'intervalle, transformées en une crise aux multiples conséquences financières et politiques, ainsi que pour la santé, la sécurité et la politique étrangère. Les migrations forcées provoquées par un conflit armé et la violence extrémiste se traduisaient par des flux migratoires sans précédent et sans grand espoir de solution rapide. En outre, les énormes disparités de revenus et de chances à l'échelle mondiale signifiaient que la migration était inévitable pour de nombreuses personnes. La communauté internationale s'accordait, dans l'ensemble, sur la nécessité de s'attaquer aux causes profondes de la migration. De fait, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 offrait une excellente occasion à cet égard. En s'efforçant d'atteindre ses objectifs et ses cibles, y compris la couverture sanitaire universelle, il faudrait s'atteler à divers déterminants économiques, sociaux et environnementaux du bien-être. Cependant, il faudrait du temps pour que ces changements se concrétisent.

150. Pour ce qui était de la santé des migrants, il était urgent et impératif de disposer de meilleures données sur les besoins sanitaires. Cependant, de nombreux pays n'avaient pas les capacités ni les ressources financières pour identifier et répondre aux besoins sanitaires de leurs propres ressortissants, et encore moins de ceux des migrants, dont la santé pouvait s'être détériorée pendant le processus migratoire. Les cadres politiques et juridiques des pays d'accueil étaient rarement conçus pour faire face aux afflux actuels et à l'ampleur des besoins sanitaires actuellement constatés. Des directives juridiques garantissant l'accès aux soins de santé et aux autres services sociaux encourageaient l'intégration des migrants, alors qu'en concentrant ceux-ci dans des camps et en répondant à leurs besoins sanitaires séparément on ne faisait que les marginaliser. Le respect du droit à la santé passait par des systèmes de santé soucieux des migrants et, par conséquent, adaptés sur le plan culturel et linguistique, qui s'occupent également de questions telles que les troubles mentaux et les traumatismes causés par des blessures ou la torture. Enfin, les réseaux de collaboration et le dialogue international revêtaient une importance fondamentale.

151. Mme Kairamo a rappelé que pendant sa présidence de l'Union européenne, en 2006, la Finlande avait lancé une initiative sur le thème de la santé dans toutes les politiques, une question qui figurait toujours en bonne place parmi les préoccupations de la communauté internationale. Cette initiative était née du constat que la santé et le bien-être étaient indissociables du capital sociétal et qu'ils amélioraient la productivité et le bien-être, si bien qu'ils devaient être considérés comme un investissement. Elle visait à s'attaquer aux inégalités de santé dans les sociétés, et avait recommandé que la santé et les inégalités en la matière soient prises en considération dans tous les domaines d'action de manière indépendante.

152. La migration était un domaine dans lequel les responsabilités étaient réparties entre plusieurs secteurs. Souvent, c'était le Ministère de l'intérieur qui était responsable au premier chef des migrants à leur arrivée. La plupart du temps, les arrivants n'avaient pas accès aux services de santé dans les pays d'origine ou pendant leur voyage, ce qui pouvait avoir aggravé une maladie chronique ou avoir débouché sur l'apparition de nouvelles infections. C'est pourquoi le secteur de la santé devait identifier ceux qui avaient besoin de soins médicaux immédiats. Par la suite, d'autres secteurs, tels que le logement, l'éducation et la protection sociale, étaient appelés à intervenir pour fournir un appui. Cette approche consistant à intégrer la santé dans toutes les politiques pouvait ainsi avoir des effets positifs sur les questions de migration et de santé.

153. Actuellement, la Finlande soutenait un projet mis en œuvre par l'OIM en Egypte, en Libye, au Maroc, en Tunisie et au Yémen dans le but de permettre aux autorités nationales d'être mieux à même de répondre aux besoins des migrants vulnérables – victimes de la traite, mères célibataires et enfants migrants non accompagnés – et de leur fournir des services adaptés. Elle avait, en outre, appuyé des efforts faits par l'OIM pour renforcer le secteur de la santé en Somalie, qui consistaient à développer les capacités des ressources humaines avec l'aide de professionnels de la santé issus de la diaspora. Enfin, elle a attiré l'attention sur le Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale, qui visait à accélérer le renforcement des systèmes de santé et à améliorer les capacités de préparation à l'échelle nationale, y compris par la mise en œuvre du Règlement sanitaire international (2005), mais aussi à susciter un intérêt politique au plus haut niveau pour ces questions. Elle avait contribué, par ailleurs, à faire en sorte que les activités sanitaires ne restent pas limitées à l'échelle nationale mais qu'elles englobent également la collaboration transnationale.

154. M. Anamarn a dit qu'en ne s'attaquant pas aux problèmes sanitaires des migrants, il fallait s'attendre à des problèmes chroniques à longue échéance. La santé des migrants était une question transversale, qui appelait des efforts de la part de diverses parties prenantes et institutions, ainsi qu'une coopération entre elles. En Thaïlande, la santé des migrants avait été intégrée non seulement dans la politique de santé, mais aussi dans les politiques migratoires. Le Ministère de la santé veillait à ce que toutes les personnes vivant sur le territoire national aient accès aux services sanitaires quand elles en avaient besoin, quel que soit leur statut migratoire.

155. Pour ce qui était de la gestion des migrations, la Thaïlande reconnaissait que des voies de migration sûres étaient nécessaires pour garantir la protection des migrants. Sa politique de gestion des migrations tenait compte de son statut de destination pour les migrants de travail, et de la nécessité d'enregistrer le grand nombre de migrants dépourvus de documents qui travaillaient déjà dans le pays pour leur permettre d'accéder à des services de base, tels que les soins de santé. Le système national d'enregistrement encourageait les migrants à souscrire au régime d'assurance maladie de l'Etat, en leur versant des aides importantes pour en couvrir le coût. Si les migrants décidaient de ne pas souscrire à ce régime, ils avaient la possibilité de le faire à l'occasion de tout séjour dans un hôpital géré par l'Etat. Cependant, les migrants dépourvus de documents ne seraient jamais renvoyés d'un établissement de soins. Il leur faudrait supporter le coût de leur traitement, avec l'aide de l'hôpital, le cas échéant. Cette politique prévoyait, par ailleurs, le recours à des interprètes dans les hôpitaux, et à des bénévoles chargés de la santé des migrants dont la mission était d'informer ces derniers de questions de santé élémentaires et d'assurer le suivi de leur traitement. Les organisations de la société civile jouaient, elles aussi, un rôle essentiel dans les activités se rapportant à la santé des migrants.

156. En collaboration avec l'OIM, la Thaïlande avait organisé un atelier régional sur la santé des migrants destiné à faciliter la mise en commun d'expériences. Cet atelier avait, entre autres résultats clés, confirmé la nécessité d'intégrer la santé des migrants dans les politiques nationales et sectorielles, et d'accorder une attention accrue à cette question à l'échelle régionale. L'augmentation des mouvements de population avait suscité des préoccupations en matière de sécurité sanitaire, auxquelles des politiques et des pratiques dans le domaine de la santé, coordonnées à l'échelle régionale, pouvaient contribuer à répondre. L'échange de connaissances et d'informations revêtait une importance fondamentale pour endiguer rapidement les maladies, tandis que la mise en commun de ressources pouvait faciliter la mise au point de traitements et de remèdes. Ces efforts ne pouvaient être ponctuels, mais devaient s'appuyer sur un système permanent et stable. En Asie, la récente flambée du syndrome respiratoire du Moyen-Orient avait mis en relief la nécessité d'une coordination et d'une prise de décision rapide à l'échelle régionale. Une telle coordination n'était possible que si la santé des migrants était prise en considération dans les secteurs pertinents. La coopération avec les organisations internationales était, elle aussi, essentielle.

157. M. Prats Monné a souligné que l'arrivée des migrants en Europe ne constituait pas une menace sous l'angle des maladies transmissibles car, bien que faibles et vulnérables et ayant besoin d'aide et d'abris, ceux-ci étaient généralement en bonne santé. Il était important de tirer les leçons des erreurs faites par le passé en ce qui concernait le traitement infligé aux migrants. Etant donné leur état de fragilité lorsqu'ils arrivaient en Europe, ils devaient être une priorité pour les systèmes de santé.

158. Pour ce qui était de la situation en Europe, il importait d'établir une distinction entre les mesures à court terme et celles à long terme. A courte échéance, c'était de fonds dont on avait surtout besoin. Le budget de l'aide aux réfugiés avait été récemment multiplié par deux. A longue échéance, les besoins étaient bien plus vastes et plus complexes. Il a, lui aussi, évoqué l'initiative lancée par la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire, en collaboration avec l'OIM, en vue de produire le dossier personnel de santé et un manuel pour les professionnels de la santé intitulé *Handbook for Health Professionals*, afin d'aider les migrants à reconstituer leurs antécédents médicaux et à leur permettre de conserver leur dossier sur eux quand ils se déplaçaient d'un pays à l'autre. Cette initiative était un exemple concret des efforts faits pour satisfaire aux besoins immédiats des migrants et des réfugiés, et illustrait ce qu'il était possible de réaliser quand la volonté politique et l'esprit de coopération étaient au rendez-vous. A plus long terme, le principal obstacle à surmonter concernait la solidarité. Ses services s'efforçaient d'améliorer l'accès aux systèmes de santé des Etats membres et d'en renforcer l'efficacité et la résilience. Pour que cet accès aux soins de santé soit réellement universel, il fallait que les réfugiés en situation régulière en Europe bénéficient du même traitement et des mêmes garanties dans le domaine de la santé que n'importe quel ressortissant européen.

159. Deux représentations ont dit que la leçon à tirer de la flambée d'Ebola était que la coordination et la préparation pouvaient empêcher le chaos : il fallait que les Etats se préparent avant l'éclatement d'une crise, en portant une attention particulière aux plus vulnérables (y compris les migrants). Une alliance internationale devrait être formée pour s'atteler à cette question, au sein de laquelle l'OMS jouerait un rôle central. En outre, la préparation était un aspect essentiel du renforcement des systèmes de santé. En effet, les pays dotés d'un système de santé robuste tenaient mieux le choc en temps de crise.

160. Une autre représentation a estimé que les difficultés sanitaires rencontrées par les migrants étaient mieux affrontées dans le cadre de partenariats multisectoriels appliquant une approche large et globale.

161. En ce qui concernait les soins de santé universels, une délégation a dit que dans son pays, les migrants bénéficiaient de cette mesure. Une autre a précisé que dans son pays, les migrants dépourvus de documents avaient accès aux soins élémentaires et urgents, ajoutant que la réunion de haut niveau sur la santé des réfugiés et des migrants qui s'était tenue à Rome avait proposé de créer une base de données commune qui permettrait de suivre les migrants dans leurs déplacements en Europe, mais uniquement sous l'angle de la santé et dans le plein respect de leur vie privée. Une troisième délégation, constatant que la migration avait des effets sur la santé des migrants et que les questions de santé avaient des effets sur la migration, a demandé quelle était la meilleure façon de constituer une base de connaissances sur les problèmes de santé dans le contexte migratoire, et quelles étaient les informations essentielles qui, actuellement, faisaient défaut au sujet de ces problèmes.

162. La délégation de la Libye a exprimé son admiration pour les programmes impressionnants mis en place par la Grèce. La Libye avait le potentiel de mettre en œuvre des programmes analogues, mais elle en était empêchée en raison du chaos dans lequel elle était plongée. A cet égard, elle a voulu savoir comment la Finlande envisageait de fournir des services sanitaires aux migrants en Libye, dont le système de santé s'était effondré. Comment allait-elle procéder pour cibler les groupes dans la région ?

163. Le Dr Chan a relevé que la santé des migrants était depuis longtemps une question d'envergure mondiale, dont on avait toutefois peu parlé avant que la crise n'atteigne les portes de l'Europe. Elle espérait que les besoins sanitaires des migrants recevraient toute l'attention requise. A cette fin, une base de connaissances et des données étaient indispensables – car elles déterminaient les politiques et les priorités – mais elles risquaient d'être difficiles à mettre en place dans un monde dans lequel 68 pays seulement enregistraient les naissances et les décès.

164. Le Dr Chan et Mme Kairamo se sont accordées sur l'importance de la préparation et de la coopération multisectorielle. Le Dr Chan a relevé que ce principe devrait également s'appliquer aux ministères nationaux dont, souvent, les positions ne s'accordaient pas parfaitement. Mme Kairamo a souligné que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) ménageait une place plus grande à la santé.

165. Le Dr Chan a convenu que les autorités locales jouaient un rôle clé pour la résilience du système de santé. C'est grâce à la mobilisation communautaire qu'il avait été possible de venir à bout de la flambée d'Ebola.

166. Mme Kairamo, relevant que la Finlande était un tout petit pays qui n'était guère en mesure d'agir dans d'autres pays sur une base bilatérale, a dit qu'elle avait choisi de coopérer avec l'OIM pour venir en aide aux migrants transitant par l'Afrique du Nord.

Voix de migrants

- **Khadja Nin**, chanteuse et musicienne burundaise
- **Gai Nyok**, Diplomate des Etats-Unis d'origine sud-soudanaise

Modérateur

- **Leonard Doyle, OIM**

167. Le Conseil a regardé une courte vidéo réalisée par un membre du personnel de l'OIM à Kos (Grèce).

168. Le modérateur a dit que la table ronde traiterait des contributions positives des migrants et de la manière dont la communauté internationale pouvait s'attaquer à l'image négative de la migration, largement répandue dans le monde. L'OIM avait lancé une nouvelle campagne sur les médias sociaux, intitulée « je suis un migrant », dans le but de mettre en relief les différents avantages de la migration, qui permettaient non seulement de compenser les inégalités, mais aussi de promouvoir la croissance économique.

169. Il a présenté les panélistes, tous deux des migrants. L'un des invités, Djibril Bodian, qui était un boulanger primé, n'avait malheureusement pas pu venir en raison des récents actes de terrorisme à Paris.

170. Le Conseil a regardé une courte vidéo sur M. Bodian.

171. Mme Nin avait fait sa première expérience de la migration dans son pays natal, le Burundi, qu'elle avait quitté pour étudier à Kinshasa. Là, elle avait rencontré un migrant belgo-suisse, qui allait devenir son mari. Ensemble, ils s'étaient installés dans un endroit reculé, situé dans le nord-est de la République démocratique du Congo, où ils avaient ouvert une auberge. En 1980, lorsque l'axe routier conduisant à leur auberge était devenu impraticable, le couple avait décidé de s'installer en Belgique. Au cours des années suivantes, sa mère puis son mari étaient décédés. Vivant dans un pays inconnu avec un jeune enfant à charge, elle s'était battue pour subvenir à ses besoins jusqu'à ce que la chanson et la musique changent radicalement sa vie.

172. Cependant, elle avait toujours voulu retourner en Afrique. Après avoir connu un succès musical, elle était retournée dans son Burundi natal, où elle avait vécu quelque temps avant d'être contrainte de partir en raison de l'embargo commercial. Malheureusement, la situation au Burundi s'était détériorée avec le temps et, aujourd'hui, le pays se trouvait au bord de la guerre civile. A l'instar du nombre croissant de migrants aux quatre coins du monde, beaucoup de personnes quittaient le Burundi pour fuir la violence, les persécutions et la faim et construire un avenir meilleur pour elles-mêmes et leur famille.

173. Après avoir quitté le Burundi, elle s'est installée dans un petit village au Mali. Là, elle avait constaté que les villageois souffraient des effets du changement climatique, qui les contraignait à migrer vers les pays voisins pour survivre. Pour tenter de s'attaquer aux causes profondes de ces migrations, elle avait essayé, en collaboration avec les personnes du coin, à lancer de petits projets visant à renforcer la communauté locale et les capacités.

174. Etant donné l'image de plus en plus négative de la migration et la xénophobie rampante, il était impératif d'agir à l'échelle internationale pour donner une voix aux migrants. Des mesures devaient aussi être prises, à tous les niveaux, pour mettre en relief les nombreuses contributions positives apportées par les migrants aux pays dans lesquels ils s'installaient ainsi qu'à leurs pays d'origine. Par exemple, les fonds rapatriés par les Africains de l'étranger à leur famille et amis avaient contribué de manière déterminante à la croissance économique et à la réduction des inégalités à l'échelle locale.

175. Elle s'était récemment rendue en Sicile pour s'entretenir avec de jeunes migrants africains en route pour l'Europe. Un nombre impressionnant d'entre eux avaient exprimé un vif désir de faire des études puis de retourner au pays, afin de prendre une part active au développement national. L'OIM pourrait utiliser cette vidéo pour ses activités de sensibilisation dans le monde entier.

176. Le Conseil a regardé une courte vidéo sur les entretiens menés par Mme Nin avec plusieurs jeunes migrants.

177. M. Nyok était un ancien réfugié qui venait tout juste de prendre ses fonctions de diplomate au sein du service diplomatique des Etats-Unis à Washington, D.C.. Né au Soudan du Sud en 1986, il avait été contraint de fuir le pays avec sa famille à la fin des années 1980 au moment où la guerre battait son plein. Avec son frère aîné, il s'était rendu à pied en Ethiopie, où ils avaient vécu dans un camp de réfugiés des Nations Unies pendant deux ans, jusqu'à ce que l'éclatement de la guerre en Ethiopie les contraigne à retourner au Soudan du Sud. Il avait été l'un des quelque 20 000 « garçons perdus du Soudan », âgés de 5 à 10 ans et sans parents. Nombreux avaient été ceux qui étaient morts en route. De retour au Soudan du Sud, il avait décidé avec son frère de continuer à marcher jusqu'au Kenya, car la guerre continuait de faire rage.

178. En arrivant au Kenya, vers 1993, ils avaient été accueillis par le HCR au camp de réfugiés de Kakuma, où ils avaient été hébergés et scolarisés. Bien que meilleure qu'au Soudan du Sud, la vie avait été difficile dans ce camp kenyan, où les rations alimentaires étaient insuffisantes. C'est pourquoi, lorsque les Etats-Unis et l'OIM avaient lancé un programme visant à réinstaller certains des « garçons perdus » aux Etats-Unis, en 1998/99, lui-même et son frère avaient saisi l'occasion. Pendant la durée interminable de la procédure d'asile, ils avaient bénéficié d'un programme d'orientation complet de l'OIM pour les aider à s'acclimater à leur vie aux Etats-Unis. Ce programme avait été particulièrement utile pour son frère, qui n'avait eu que trois mois pour s'adapter avant de devoir se débrouiller tout seul aux Etats-Unis.

179. A son arrivée aux Etats-Unis, en 2001, à l'âge de 15 ans, il avait été placé dans une famille d'accueil et inscrit dans un lycée. Grâce à l'enseignement qu'il avait reçu dans le camp de réfugiés au Kenya, il a pu sauter trois classes – passant de la 6^e à la 9^e – et obtenir son baccalauréat avec mention après seulement trois années passées aux Etats-Unis. A l'université, il a obtenu deux licences avec mention en l'espace de quatre ans – en relations internationales et en économie – avant d'obtenir une bourse au titre du programme de bourses d'études Thomas R. Pickering pour la formation au service diplomatique, qui offrait à des étudiants licenciés une aide financière et une formation professionnelle pour les préparer à une carrière au sein du service diplomatique du Département d'Etat des Etats-Unis. Grâce à cette bourse, il a obtenu un master en économie et, en octobre 2015, il avait commencé sa carrière de diplomate au service du Gouvernement des Etats-Unis.

180. M. Nyok a remercié l'OIM, ses Etats Membres, les organisations de la société civile et tous ceux qui s'employaient à venir en aide aux réfugiés et aux migrants du monde entier.

181. Une déléguée a rappelé qu'elle représentait le HCR au Kenya à l'époque des « garçons perdus ». Ce programme de réinstallation avait été un bon exemple de collaboration entre le HCR et l'OIM. Elle a souligné l'importance de l'accès à l'éducation pour les migrants en général et pour les réfugiés en particulier, ainsi que celle de la réinstallation dans des pays

tiers offrant aux migrants et aux réfugiés des possibilités d'études et d'emploi. Elle a demandé si M. Nyok avait pu rester en relation avec sa famille au Soudan du Sud.

182. M. Nyok a répondu qu'il n'avait pas vu sa mère et sa sœur depuis 1993 et que des visites n'avaient pas été possibles. Cependant, il était en contact avec elles. Elles avaient réussi à quitter le Soudan du Sud et vivaient actuellement en Ouganda.

183. Le modérateur a dit que le gros problème était de savoir comment porter des témoignages aussi éloquents que ceux-ci à la connaissance du plus grand nombre, et comment faire prévaloir une image positive de la migration, surtout quand la volonté politique faisait défaut pour défendre les migrants. Il a admis qu'il était impératif de veiller à une intégration rapide et efficace des migrants et à leur accès à l'enseignement, ainsi que de faire mieux connaître les avantages qu'ils apportaient à leur pays une fois de retour chez eux.

184. Le Directeur général a dit qu'une des grandes difficultés était de savoir comment infléchir l'opinion publique pour qu'elle considère les migrants comme des agents clés du développement des pays et comme une force positive dans la société. Il a vivement engagé les Etats Membres et observateurs à réfléchir à la façon dont la campagne « je suis un migrant » pourrait contribuer, dans leur pays, à faire pièce aux représentations discriminatoires des migrants et à contrecarrer le discours dangereux qui était si souvent tenu, et a invité les Etats Membres à formuler des suggestions quant à la manière d'améliorer cette campagne et de la diffuser plus largement. La qualité de l'accueil et le bon déroulement du processus d'intégration auraient un réel effet sur la façon dont les mouvements étaient gérés, compte tenu du déficit démographique, de la concurrence pour attirer la main-d'œuvre qualifiée et de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il était important d'agir sans tarder et de ne pas perdre encore trois ou quatre années à discuter du processus.

185. Plusieurs représentations ont remercié les panélistes pour leurs témoignages fascinants et édifiants. De plus amples efforts devaient être faits à l'échelle nationale et internationale pour lutter contre l'image négative des migrants et mettre en évidence leurs contributions à leur pays d'accueil. Il était impératif de concentrer l'attention sur le discours positif promu par l'OIM à cet égard. En outre, il y avait lieu d'adopter des mesures pour améliorer la capacité des programmes de réinstallation dans un pays tiers et pour montrer clairement en quoi les migrants, dès lors qu'ils bénéficiaient de l'aide appropriée, pouvaient s'intégrer rapidement et avec succès dans leurs communautés d'accueil.

186. Une délégation a voulu savoir si Mme Nin avait des conseils ou des suggestions à formuler sur la façon dont l'aide apportée aux migrants pouvait être renforcée et quant aux mesures susceptibles d'être prises pour encourager les migrants à retourner dans leur pays d'origine et à contribuer au développement de leurs communautés locales à l'avenir.

187. Mme Nin a dit que son expérience lui avait montré que les initiatives locales donnaient de bons résultats et permettaient d'améliorer la situation dans les pays d'origine et de promouvoir la croissance économique. Elle a admis qu'aujourd'hui, les jeunes migrants souhaitaient ardemment recevoir une instruction décente et retourner dans leurs communautés locales pour contribuer à leur développement et à leur renforcement. La communauté internationale devrait les aider à réaliser ce désir.

Débat général⁴

188. Les Etats Membres ci-après, énumérés par ordre alphabétique, ont fait une déclaration : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Bangladesh, Bélarus, Bolivie (Etat plurinational de), Brésil (pour le Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes et en son nom propre), Burundi, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Egypte, Ethiopie (pour le Groupe africain et en son nom propre), Equateur, Espagne, Etats-Unis, ex-République yougoslave de Macédoine, Fidji, Finlande, France, Ghana, Grèce, Guatemala, Saint-Siège, Honduras, Hongrie, Inde, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lettonie, Lesotho, Libye, Lituanie, Luxembourg, Madagascar, Malte, Maroc, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nouvelle-Zélande, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Swaziland, Thaïlande (pour le réseau de sécurité humaine et en son nom propre), Tunisie, Turkménistan, Turquie (en tant que Présidente du Forum mondial sur la migration et le développement et en son nom propre), Ukraine, Venezuela (République bolivarienne de), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

189. Des déclarations ont été faites par les observateurs suivants : Chine, Cuba, Union européenne, Observatoire des situations de déplacement interne, Commission internationale catholique pour les migrations, Migrant Help, Organisation internationale de la Francophonie, Fédération de Russie, Save the Children et Ordre souverain de Malte.

190. Un accueil chaleureux a été réservé aux nouveaux Etats Membres et observateurs. Leur désir de faire partie de l'OIM dénotait l'importance que la communauté internationale attachait à l'Organisation en sa qualité d'institution chef de file pour les questions de migration et de principale enceinte de débat sur ces questions.

191. De nombreux orateurs ont rendu hommage aux efforts inlassables déployés par les membres du personnel de l'OIM du monde entier pour garantir le bien-être des migrants, ainsi qu'à leur attachement indéfectible aux droits de ces derniers dans des environnements dangereux et difficiles. En considération du rôle joué par l'OIM en sa qualité de principale organisation pour les questions de migration, un Etat Membre a annoncé une contribution volontaire additionnelle de 400 000 euros.

192. Se référant au Programme de développement durable à l'horizon 2030, de nombreux orateurs ont félicité l'OIM d'avoir plaidé en faveur d'une prise en considération de la migration en tant qu'aspect essentiel de tout cadre de développement, ce qui avait permis de mieux comprendre le couple migration et développement et de souligner que la migration était un facteur déterminant du développement. Le Programme 2030 a été unanimement salué pour sa référence à des migrations et à une mobilité humaine ordonnées, sûres, régulières et responsables, considérées comme un objectif commun bénéfique aux migrants et à la société. L'Administration a été encouragée à mettre son expertise au service de la mise en œuvre des objectifs de développement durable se rapportant à la migration et à la mobilité humaine et de l'élaboration d'indicateurs relatifs à la migration.

⁴ Les textes et déclarations, tels qu'ils ont été reçus des Membres et des observateurs, ainsi que les remarques de conclusion du Directeur général sont accessibles sur le site Internet de l'OIM à l'adresse www.iom.int.

193. Relevant que les objectifs de développement durable engageaient les gouvernements à faciliter des migrations sûres, ordonnées et régulières, un observateur a rappelé que le plan d'action global, l'un des premiers exemples de partenariat OIM-HCR, avait permis de répondre de manière concertée aux mouvements massifs de personnes en Asie du Sud-Est, 40 ans plus tôt, et qu'il prévoyait un important programme de départ en bon ordre. L'OIM et ses partenaires avaient-ils entrepris d'élaborer un plan analogue pour répondre à la crise actuelle ?

194. Plusieurs Etats Membres et un Etat observateur se sont félicités de l'adoption du Cadre de gouvernance des migrations. Ils ont constaté avec plaisir qu'il traitait de la gouvernance des migrations du point de vue des Etats, qui étaient les principaux protagonistes en la matière, et qu'il visait à garantir la fourniture de services cohérents et fondés sur des principes en vue d'élaborer des systèmes nationaux de migration, tout en reconnaissant l'absence d'un modèle universel pour s'attaquer à la question. Le Cadre constituait en outre un bon moyen d'aborder la migration sous l'angle du développement, grâce à une approche cohérente, large et équilibrée qui était tout à la fois pragmatique et concrète.

195. D'autres Etats Membres ont insisté sur le lien entre le changement climatique et la migration, et ont félicité l'OIM d'avoir pris acte de ce lien et d'avoir créé la Division Migration, environnement et changement climatique. Les partenariats noués par l'OIM avec des mécanismes tels que l'Initiative Nansen revêtaient une importance fondamentale pour faire face aux déplacements de personnes, qui avaient des effets négatifs sur le développement. Il y avait lieu d'espérer que la Conférence sur les changements climatiques se pencherait sur les conséquences de la dégradation de l'environnement pour les populations et qu'elle prendrait en considération la position de l'OIM en sa qualité d'acteur clé dans le domaine de la gestion des migrations dues au climat, notamment sous l'angle des politiques, du renforcement des capacités, de la recherche et de l'accès aux mécanismes de financement pour le climat.

196. Pour de nombreux orateurs, la nécessité de promouvoir la stabilité et de s'attaquer aux causes profondes de la migration demeurait une priorité absolue. A cette fin, il y avait lieu d'aider les pays d'origine à construire des sociétés viables, caractérisées par des institutions responsables et l'état de droit. A cet égard, le Sommet de La Vallette sur la migration (novembre 2015), ainsi que le plan de travail et le Fonds spécial d'urgence sur lesquels il avait débouché constituaient une excellente occasion de renforcer la coopération entre pays de destination et d'origine.

197. Pour ce qui était des relations de l'OIM avec les Nations Unies, de nombreuses représentations ont estimé que le système international devait mettre à profit l'expertise et l'expérience de l'Organisation sur le terrain et que, de ce fait, celle-ci devait se voir accorder l'accès le plus large possible aux organes prenant des décisions sur la migration. L'OIM a été encouragée à continuer de renforcer ses liens stratégiques avec diverses parties prenantes, et notamment les Nations Unies. C'est pourquoi il y avait lieu de saluer l'adoption de la résolution n° 1309 du 24 novembre 2015, car elle permettrait à l'OIM de continuer à jouer son rôle essentiel sur la scène migratoire dans le cadre d'une relation de coopération et de complémentarité avec ses partenaires des Nations Unies, tout en garantissant la sécurité de son personnel sur le terrain. Il conviendrait que les discussions du Directeur général avec les Nations Unies soient centrées sur la coopération entre les deux organisations sur le terrain et sur l'intégration du personnel de l'OIM dans les équipes de pays des Nations Unies. Toute nouvelle structure devrait permettre à l'Organisation de préserver ses atouts fondamentaux, à savoir sa rapidité d'intervention, son bon rapport coût-efficacité, son efficacité et son

indépendance. Plusieurs représentations se sont réjouies à la perspective d'entendre le Directeur général rendre compte de ses discussions et des incidences financières escomptées, bien que l'une d'elles ait fait observer que le maintien du statu quo aurait, pour la gouvernance des migrations et le bien-être des migrants, un coût plus élevé qu'une éventuelle affiliation de l'OIM au système.

198. Plusieurs délégations ont accueilli avec satisfaction les Principes de l'OIM relatifs à l'action humanitaire, qui définissaient clairement le rôle, les responsabilités et la valeur ajoutée de l'Organisation sur la scène humanitaire, ainsi que son attachement aux principes humanitaires. D'autres orateurs ont toutefois relevé que c'était aux Etats qu'il incombait au premier chef de protéger et d'aider les migrants, conformément à la Politique de l'OIM relative à la protection, tandis qu'un autre a encouragé l'Organisation à veiller à ne pas trop se disperser et à continuer de faire porter ses efforts sur ce qui faisait sa spécificité, à savoir les migrations.

199. Plusieurs représentations se sont félicitées de la Politique relative à l'égalité entre les sexes, qui servirait de point de repère pour les activités et programmes futurs de l'OIM quand il s'agissait de remédier à des lacunes en matière de sexospécificités, de garantir aux bénéficiaires l'égalité des chances, et d'atténuer la menace de violences sexistes. L'une d'elles a souligné l'approche constructive suivie pour modifier cette Politique et la rendre plus acceptable pour tous les Etats Membres, sans nuire à ses objectifs. Deux autres ont toutefois regretté que les références aux besoins particuliers des populations migrantes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées aient été supprimées sans possibilité de discussion. Il était fondamental de reconnaître que l'identité de genre et l'orientation sexuelle d'une personne déterminaient son expérience de la migration au même titre que l'âge et le sexe. Les programmes de l'OIM devaient être élaborés en conséquence. Une autre représentation a pris note de l'introduction des audits participatifs sur l'égalité des sexes dans toute l'Organisation, et a espéré que davantage d'audits de ce genre seraient réalisés dans toutes les régions.

200. Un certain nombre de représentations se sont aussi félicitées des efforts faits par l'Administration sur les questions de l'équilibre entre les sexes et de la représentation géographique.

201. Pour ce qui était de la réforme budgétaire, plusieurs Etats Membres ont constaté les effets du plan de renforcement budgétaire et se sont déclarés satisfaits des efforts déployés par l'Administration sur le plan de la transparence et de l'efficacité. L'un d'eux a souligné l'importance des activités d'audit, d'évaluation, de gestion des risques et d'enquête à cet égard. Deux autres se sont félicités du développement des partenariats de l'OIM avec le secteur privé, ainsi que de la Stratégie de partenariats de l'OIM avec le secteur privé pour 2016-2020.

202. Un Etat Membre a exercé son droit de réponse au sujet de remarques faites par un autre Etat Membre qui, par la suite, a également obtenu le droit de réponse. Un autre Etat Membre a exercé son droit de réponse au sujet de la déclaration d'un Etat observateur.

203. Répondant aux observations qui avaient été faites, le Directeur général a exprimé sa gratitude pour l'annonce d'une contribution volontaire additionnelle. L'OIM avait l'intention de rester une organisation employant un minimum de ressources, et l'Administration continuerait à fournir des informations actualisées sur le plan de renforcement budgétaire – à ce jour, tous les fonds supplémentaires avaient été affectés à des activités essentielles. Par

ailleurs, il s'est félicité du soutien exprimé en faveur d'une mobilisation accrue du secteur privé.

204. Pour ce qui était des relations de l'Organisation avec les Nations Unies, le Directeur général a admis que l'OIM devait jouir de l'accès le plus large possible à toutes les discussions et à toutes les enceintes traitant de la migration, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du système des Nations Unies. Il était déterminé à protéger la capacité institutionnelle de l'Organisation, à préserver sa réactivité, et à faire en sorte qu'elle ne devienne pas une institution normative. Il s'est engagé à rendre compte au Conseil de ses discussions avec les hauts responsables des Nations Unies à New York.

205. Le Directeur général a pris acte des préoccupations exprimées au sujet de la Politique relative à l'égalité entre les sexes et a promis d'organiser d'autres discussions sur la question. La transparence était essentielle, et l'OIM continuerait de consulter ses Membres sur les politiques qu'elle élaborait. Des mesures seraient prises pour améliorer l'équilibre entre les sexes au niveau de la direction et pour faciliter une représentation géographique équitable. Il a convenu, par ailleurs, qu'un partenariat international était indispensable pour faire face au changement climatique et à ses effets sur la migration.

206. Les problèmes migratoires devaient être pris à bras le corps par la coopération ; à cette fin, les processus consultatifs régionaux sur la migration jouaient un rôle utile. La migration était un facteur de développement et, dans cette perspective, le Cadre de gouvernance des migrations se révélerait efficace. Il a exprimé l'espoir qu'un plan d'action global permettant de résoudre la crise actuelle pourrait être discuté dans les jours suivants. Dans l'intervalle, l'OIM continuerait à mener ses activités dans le cadre de son plan d'intervention régional.

Dates et lieux des prochaines sessions

207. Le Conseil a adopté la résolution n° 1313 du 27 novembre 2015 concernant sa session ordinaire suivante, provisoirement prévue en novembre ou en décembre 2016. Il a été provisoirement décidé que la dix-huitième et la dix-neuvième session du Comité permanent des programmes et des finances se tiendraient, respectivement, en juin et en octobre 2016.

Clôture de la session

208. Le Président a dit qu'au cours de l'année suivante, le nouveau Bureau s'emploierait à faire en sorte que l'OIM continue de fournir les services exceptionnels auxquels tant de membres du Conseil avaient rendu hommage au cours du débat général, et de promouvoir des migrations humaines, ordonnées et bien gérées à l'heure où le nombre de migrants augmentait considérablement. Le Bureau envisageait de concentrer son attention sur quatre points : célébrer comme il se doit le 65^e anniversaire de l'Organisation ; saisir l'occasion des sessions des organes directeurs de l'OIM pour débattre sereinement de questions de migration en ayant conscience de l'intérêt commun, afin de se faire une idée avisée et fondée sur les faits de la situation, de pouvoir dégager de bonnes pratiques et, plus généralement, de stimuler l'approche de résolution des problèmes qui était la marque caractéristique de l'OIM ; poursuivre les délibérations du Groupe de travail sur les relations entre l'OIM et les Nations Unies et sur la Stratégie de l'OIM, compte tenu des discussions du Directeur général au Siège des Nations Unies à New York ; et continuer de mettre en œuvre et finaliser les

mesures de réforme budgétaire, en veillant plus particulièrement à ce que l'approche pragmatique suivie par l'Organisation soit également appliquée aux délibérations de ses organes directeurs.

209. Enfin, il a encouragé tous les membres du Conseil à se familiariser avec l'action de l'OIM sur le terrain, comme il aurait lui-même l'occasion de le faire à Nairobi, en décembre 2015.

210. Il a déclaré close la 106^e session du Conseil le vendredi 27 novembre 2015 à 18 heures.